BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU PERIGORD

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

Tome LXXX. — 4e Livraison
avec l'INDEX ALPHABÉTIQUE des Tomes LXXVI à LXXX



PERIGUEUX
Imprimerie Périgourdine, place Francheville

Octobre-Décembre 1953

SOMMAIRE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LA QUATRIÈME LIVRAISON

AVIS IMPORTANT

Payez votre cotisation (Tarif de 1952) :

France : 300 fr. - **400** fr. pour membres d'une même famille ne recevant qu'un seul exemplaire du Bulletin,

Etranger : 500 fr. (sauf pour les Membres de nationalité française).

Si, *fin mai*, la cotisation n'a pas été payée, le recouvrement en sera fait par la poste et le montant en sera naturellement majoré de frais de poste et de présentation

Les Membres de la Société sont priés d'utiliser de préférence le C. C. P. LIMOGES **231-79**, *Société historique et archéologique du Périgord*, **6**, *Rue Cavaignac*, *Périgueux*.

Eviter de faire les versements au nom du trésorier, ce qui crée des difficultés pour l'inscription des titres au c/c de la Société.

Eviter le règlement par chèques sur les banques.

SEANCES MENSUELLES DE LA SOCIETE HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE DU PERIGORD

Séance du jeudi 1er octobre 1953

Présidence de M. le Dr LAFON, Président

Présents : Mmes Busselet, Chastel, Corneille, Dupuy, Médus, Ponceau; Mlles Reytier et Veyssier ; MM. Bélanger, Borias, Champarnaud, Corneille, Lavergne, le Dr Maleville, Pivaudran, Ponceau, Secondat, Secret, Tourraton et Villepontoux.

Se font excuser : Mmes Montagne, Plazanet, Villepontoux; MM. Becquart, Granger, Lassaigne, Montagne et Plazanet.

Nécrologie. — Le Cte de SAINT-EXUPÉRY, dont la mort nous est annoncée avec quelque retard; — M. de CANTELLAUVE.

Le Président exprime les condoléances de la Société.

Félicitations. — M. Félix CONTASSOT, nommé supérieur pour le Sud-Ouest de la Congrégation des Lazaristes; — M. Jean DUMAS, chevalier de la Légion d'honneur.

Remerciements. — M. le professeur PARISET.

Entrée d'ouvrages et de documents. — PIERRET (Bernard). *Le Périgord souterrain*. Préface de N. Casteret. Montignac, impr. E. Leymarie, 1953; in-8, 160 p., 20 pl., 2 cartes; — Un exemplaire offert par l'auteur et un souscrit par la Société;

Association amicale des anciens élèves du Lycée de Périgueux. 1953. [Annuaire]. Périgueux, impr. Joucla; in-8, 44 p.; — don de M. Albert GRANGER;

Lettre d'une dame Brioude à M. Boirot député; copie manuscrite de 4 pages, sans date, et 8 photographies de Liébert, collées sur carton, représentant divers édifices publics de Paris incendiés par les Communards; — don de la Ctesse DU CHEYRON d'Abzac. Au sujet de la lettre précitée, M. le Secrétaire général note qu'elle se rattache à l'agitation entretenue dans le pays contre les acquéreurs de biens nationaux depuis le retour des Bourbons. Le destinataire, l'avocat Boirot, député du Puy-de-Dôme, est remercié par sa correspondante d'avoir défendu la validité des ventes et le respect des droits acquis; mais la « dame Brioude » n'est peut-être, comme le sera la dame Mathée, qu'une personne supposée représentant un groupe

d'acquéreurs alarmés [*Cf.* H. Houssaye, *1815* (Paris, Perrin, 1899), pp. 27-31].

Revue bibliographique. — M. le Président tient à signaler le volume *Dordogne*, récemment paru dans la collection Kléber-Colombes : *Les curiosités touristiques de la France*, que dirige M. H. de Segogne. A cet opuscule, parfaitement présenté et illustré, a collaboré notre distingué collègue, M. HOULET. Chaque département aura sa place dans cette collection pour laquelle, ajoute M. le Président, M. Jean Secret rédigera deux ou trois volumes.

Excursion archéologique. — M. le Président souligne la parfaite réussite de l'excursion du 20 septembre. L'intérêt des monuments visités et la beauté des sites traversés, notamment les rives de la Dordogne entre Limeuil et Lalinde, ont laissé aux nombreux participants une impression qui ne s'effacera pas de sitôt. Un compte-rendu plus détaillé de cette promenade sera donné dans le *Bulletin*.

Communications. — M. le Secrétaire général présente, au nom de M. Joseph SAINT-MARTIN, quelques extraits des lettres que Lucile Saint-Martin, née Goursat, écrivait à son fils, alors en pension chez les Jésuites de Sarlat (1869-1875). L'intérêt de cette correcpondance est de faire de nombreuses allusions aux événements du temps et notamment à la guerre franco-allemande et à ses répercussions sur la vie et la politique locale. On retrouve dans ces lettres, dit M. Lavergne, le même état d'esprit et presque le même ton que dans celles d'une autre contemporaine, Mme Julie Lavergne.

M. le Dr LAFON consacre une note aux armoiries de la famille d'Alesme, telles qu'elles figurent dans l'église de Trémolat, sur un panneau de bois sculpté; ce travail paraîtra dans le *Bulletin*.

M. Jean SECRET donne à l'assemblée la primeur de quelques-unes des magnifiques photographies qu'il a rapportées de son voyage Tra los Montes sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle.

M. le Dr LAFON poursuit la lecture de la généalogie des branches collatérales de la maison de La Mothe-Fénelon.

Admissions. — Mme DEGAIL, maire de Mareuil-sur-Belle, qui succède à son regretté mari;

M. René LAMERIE, chef de travaux et Mme, immeuble S.M. P.P., Marrakech — Médina — (Maroc); présenté par M. et Mme Corneille;

M. G. MONNET, chef d'études honoraire de la S.N.C.F., officier d'Académie, 2, rue de Brissac, Paris (IVe) et rue de la

Rolphie, 3, Périgueux présenté par le chanoine Marquay et le Dr Vignal;

M. PITTARD, M.R.O., et Mme, La Doumie, Bossemblé, Oubanghi (A.E.F.); présentés par M. Pitard et Mlle Duparc;

M. Albert TAMBORNINO, professeur d'anglais au Lycée, et Mme, Hillenbrand-Str., 2, Augsbourg (Bavière); présentés par M. et Mme Corneille.

Le Secrétaire général, G. LAVERGNE.

Le Président, Dr Ch. LAFON.

Séance du jeudi 5 novembre 1953

Présidence de M. le Dr LAFON, Président

Présents : Mmes Berton, Busselet, Corneille, Gardeau, Guille, Pivaudran, Plazanet, Villepontoux ; Mlle Marqueyssat ; MM. Bélanger, Borias, Champarnaud, Corneille, Dandurand, Ducher, Granger, Lavergne, Pivaudran, Plazanet, Quinquette, Secondat, Secret et Villepontoux.

Nécrologie. — Mme Paul COCULA. — M. DIMOND.

M. le Président exprime les condoléances de la Société.

Entrées d'ouvrages et de documents. — Chéruel. *Lettres du Cardinal Mazarin durant son ministère* (1644-1655). (Coll. des documents inédits de l'Histoire de France). Paris, impr. Nationale, 1879-1890; 5 vol. in-4, cartonnés, sur les 6 que comporte l'ouvrage (le tome 1er manque) ; — don d'un généreux anonyme, par l'aimable entremise de Mlle CHARREYRE;

DURIEUX (R.P. Fidèle). *Trois rétables franciscains du Périgord.* Introd. et phot. par J. SECRET. (Extr. du Bull. de la Société 1953.) Périgueux, impr. Périgourdine; in-8, 16 p., ill.; — hommage des auteurs;

Dictionnaire géographique portatif, trad. de l'anglais sur la 13e éd. de Laurent Echard, par M. Vosgien, chanoine de Vaucouleurs. Nlle éd., Paris, 1777; in-8, VIII - 839 p., sur 2 col. ; — don de M. CORNEILLE;

Altamira, Revista del Centro de Estudios Montaneses, fasc. 1, 2 et 3 de 1953; — envoi du Centre d'Etudes de Santander;

Libyca. Bulletin du service des Antiquités de l'Algérie, Nlle série, t. I, janvier 1953; — spécimen envoyé par le Gouvernement général;

Maison à pans de bois dans le haut Limeuil, photo 17 x 23; — offerte par M. BÉLANGER.

M. le Président remercie chacun des généreux donateurs.

Chronique bibliographique. — L'*Essor Sarladais* du 31 octobre note « A propos du centenaire de la Nouvelle-Calédonie », deux noms de Périgourdins qui furent des pionniers de cette île lointaine : Etienne Siret, de Beaumont-du-Périgord, qui fit partie du convoi d'immigrants de 1890; et surtout, Charles de Verneilh-Puyraseau, né à Piégut-Pluviers en 1894, mort le 30 octobre 1933. Il fut le premier aviateur à établir, en avril 1932, la liaison aérienne France-Calédonie; il fonda l'Aéro-Club de Nouméa.

Périgord terre d'histoire, de Jean Maubourguet, a eu les honneurs de la Radio en juillet dernier, dans l'émission « Tribune de l'Histoire ». Le *Larousse mensuel* d'octobre 1953 parle lui aussi de cet ouvrage en rappelant les autres travaux de notre savant collègue et les articles qu'il a donnés à ce périodique.

L'hebdomadaire *Arts*, du 25 octobre, a publié un appel de M. Claude Dubourg-Noves : « Il faut sauver le vieux Périgueux qu'on veut raser »; cet article qui a suscité des « mouvements divers » dans la presse locale, exalte le pittoresque du quartier des Rues Neuves. Faut-il vraiment, pour le rajeunir, le vouer à une destruction mécanique et généralisée ? La commission des sites a-t-elle été consultée ? C'est M. COUVRAT-DESVERGNES qui nous transmet la coupure du journal et l'écho qui précède.

Notre collègue a noté aussi la mort de Mme Rosemonde Gérard dont le grand-père, le général, fut député de la Dordogne, de 1827 à 1830.

La femme d'Edmond Rostand aimait le Périgord, elle a même évoqué pour les Bergeracois leur village (*sic*) que le « Cyrano » du grand poète a rendu célèbre dans le monde entier :

« Le panache de Cyrano, sublime et léger, est un des trésors de la France. Il rafraîchit les cœurs, il exalte les âmes, il caresse les souvenirs et évente les paysages. Partout, on le retrouve, mais à Bergerac même, on l'entend bouger, on le regarde, et il vous environne à ce point qu'on n'en peut plus sortir. Lorsqu'on est sur la grande place, plantée de feuillage, on croit véritablement voir de toutes les ruelles obscures, sortir des Gascons empanachés; et de tous les arbres, pleuvoir des feuilles d'or; et de tous les balcons, tomber des baisers qui sentent le jasmin et la gloire. »

« Dès qu'on est à Bergerac, le moindre clair de lune semble en coulant sur les toits bleus, y inscrire un vers, et, par un mystérieux rapprochement dont s'illumine déjà toute la route future, la bise plagiaire, sans y penser, semble chanter éternellement :

Superbe Conquérant d'une invisible crête
Tu restes à jamais perché sur ta conquête !
Ce village orgueilleux sera toujours à toi :
Il n'est qu'à ta pensée, il n'est qu'à ton émoi;
En allongeant sur lui la griffe d'un poème,
Tu l'a pris, ce village, à la France elle-même;
Tu l'a pris tout entier dans un soir éternel[1]
Si bien que Bergerac, dont le célèbre ciel
Semble un blason d'azur où passe une cigogne,
Est bien plus dans Rostand qu'il n'est dans la Gascogne.

Tout ceci est bel et bon, mais ni Rostand ni sa lyrique épouse n'étaient dupes : l'origine non périgourdine de Cyrano de Bergerac leur était parfaitement connue. Peut-on exiger de poètes qu'ils s'acccordent avec l'histoire ?

M. Couvrat-Desvergnes regrette cependant la vogue dont continue à jouir la légende de Cyrano *de Bergerac* dans les milieux cultivés et autres !

(Il illustre même les boîtes d'un camembert fabriqué à Bergerac !)

En terminant, notre collègue nous transcrit ces vers que Rosemonde Gérard a couchés sur le Livre d'Or de la cathédrale Saint-Front :

Ce rayon qu'on voit au lointain
Est-ce le vrai soleil qui vient
Dorer la basilique grise ?
Ou bien, soleil plus radieux,
L'Esprit saint qui descend des cieux
Sur le Saint Front de cette église !

Communications. — M. le Secrétaire général a reçu de M. Pierre Du Sorbier une importante étude roulant sur le long différend que suscita entre l'administration du Domaine et les marquis d'Hautefort l'engagement du comté de Montignac; on lira ce travail dans le *Bulletin*.

Est également retenu pour l'impression le catalogue des manuscrits de chant de Cadouin qu'a rédigé sur place, avec une rigueur toute scientifique, notre collègue, Mlle Solange Corbin. Ce magnifique ensemble n'avait jusqu'à présent été examiné que par l'abbé Chaminade, dont l'opuscule, devenu rare, date de 1887 : il convenait d'en vérifier ou d'en rectifier les données. M. Lavergne ajoute qu'avec l'agrément de la Direction des Beaux-Arts, le fonds classé, qui, jusqu'à présent,

(1) Il s'agit du poème d' « Un soir à Hernani », d'Edmond Rostand parlant à Victor Hugo, dont Rosemonde Gérard fait ici le pastiche.

était resté sous la garde des curés de Cadouin, a été transféré aux Archives départementales de la Dordogne.

Revenant sur le procès-verbal de la séance de septembre, M. LAVERGNE pense que l'inscription qu'avait fait mettre le préfet de Calvimont n'était qu'un démarquage. Déjà, dans un de ses mandements, l'évêque de Mende avait, sous le Ier Empire, écrit cette phrase : « L'Eternel créa Napoléon et se reposa ». C'est du moins ce que nous apprend dans ses *Cahiers* (*1747-1855*), le général Brun (Hachette, éditeur).

M. Lavergne, en rappelant l'activité du spirituel préfet dans le domaine littéraire, a heureusement mis la main sur quelques pages charmantes qu'Albert de Calvimont écrivit en préface à un ouvrage qu'il comptait consacrer à Périgueux et au Périgord. Elles s'intitulent : *Sur la Pelouse.*

C'était, comme on sait, l'une des principales promenades de Périgueux, aujourd'hui cours Montaigne.

L'auteur, comme s'il s'adressait à une visiteuse de ses amies, la promène dans la vieille capitale du Périgord, lui en fait goûter tous les charmes dans ce style alerte et gracieux qui est de sa manière.

Ce « poème en prose » se place entre 1833 et 1836.

M. CORNEILLE a pris soin de relever dans le *Dictionnaire*, décrit plus haut, de Vosgien, les passages relatifs à la province et aux principales localités du Périgord.

M. Jean SECRET signale que le château de Saint-Privat n'est pas une demeure moderne, comme l'indique *Châteaux et Manoirs du Périgord* (p. 119), mais comporte, à côté d'un donjon moderne, crénelé, de haute fantaisie, un logis et des communs des XVIe et XVIIe siècles. Une porte cavalière conserve un écu aux armes des de La Tour, d'Igonie, de Saint-Privat, de la Faurie. L'écu se lit ainsi : « *D'argent, à 3 barres de gueules* ».

On peut donc compléter une note de *l'Armorial du Périgord*, de Froidefond de Boulazac (I-495, note 2) : le Saint-Privat dont il s'agit est l'ancienne paroisse de Saint-Privat-d'Excideuil, ou de Saint-Privat-sur-l'Isle, sise sur la rive gauche de l'Isle, presque en face et un peu en amont du bourg de Savignac-les-Eglises. L'église de Saint-Privat a disparu : une croix rappelle son emplacement, dans le parc du château et, du cimetière, subsiste une pierre tombale du XIVe s.

D'autre part, le P. Carles signale dans *Les titulaires et les patrons du diocèse de Périgueux* (p. 61, note 1) qu'en 1883 — date de l'impression du livre — l'église de Savignac conserve la fameuse Vierge de pierre de Cadouin, avec Pierre de Gaing

à ses pieds (XVe s.). Or, M. le chanoine Sigala, dans son *Cadouin en Périgord* (p. 97, note 23) explique que la dite Vierge avait été donnée à Paleyrac, restaurée vers 1860 par l'abbé Mestaïez, rendue à Cadouin vers 1875. Comment expliquer que le P. Carles ait vu cette Vierge en 1883 à Savignac, et noté (dans ses notes manuscrites conservées aux archives de l'évêché) que les têtes de l'Enfant et de la Vierge ont été refaites par Paincout, sculpteur à Périgueux ?

Enfin, M. Secret demande à la Société d'exprimer un vœu pour le classement parmi les M. H. de ce qui reste de l'église St-Christophe, sise près du foirail à Savignac-les-Eglises. La nef a disparu, mais le chœur roman subsiste, rectangulaire, voûté d'un berceau plein-cintre; l'arc triomphal porte un petit clocheton gothique à deux baies campanaires. La baie du chevet plat est à ébrasure simple; le matériau est curieux, certaines pierres conservent un layage en arêtes de poisson. Ce chœur — en relativement bon état et couvert de pierres — peut remonter à la fin du XIe s. L'ancien cimetière entourant l'église est devenu une sorte de jardin public. On y pénètre par un portail moderne surmonté d'un bas-relief du XIIIe s. en pierre, figurant le Christ entre la Vierge et Saint Jean debout, et deux personnages agenouillés; deux anges, dans les écoinçons encensent le Christ. La sculpture, très abîmée, paraît remonter au XIIIe s. A noter que vers 1825, M. de Mourcin avait relevé le plan de l'église, dont la nef existait encore, et que ce plan a été reproduit dans le présent *Bulletin* (1881, p. 379).

M. le Dr LAFON examine les causes de la « disgrâce de Fénelon ». Elles ne furent pas seulement d'ordre religieux, mais politique et l'animosité personnelle de quelques hauts personnages contre Fénelon doit aussi entrer en ligne de compte.

En conclusion, M. le Président demande à l'assemblée d'émettre le vœu qu'un monument digne de l'illustre archevêque soit érigé à Périgueux pour remplacer la statue détruite par les Allemands durant la dernière guerre.

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

M. J. SECRET croit savoir que le rétablissement des statues de Montaigne et de Fénelon sur les contre-allées de Tourny figure au programme d'embellissement de la Municipalité de Périgueux.

M. BÉLANGER, à propos de la photo qu'il a offerte à la Société, dit que dans cette maison du haut Limeuil, existe une grande cheminée; elle est surmontée d'armoiries sur lesquelles il y avait des fleurs-de-lys qui ont été grattées. On aimerait pouvoir les identifier.

Admissions. — M. Albert COURTY, secrétaire adjoint de la Société archéologique, rue Lacaze, 6, Libourne; présenté par Mme Challe et M. Lavergne.

M. Jean ESCOT, rue E.-Guichené, 51, Pau (B.-P.); présenté par MM. Célérier et Secondat;

Mme HILLIBART, rue André-Saigne, 15, Périgueux; présentée par Mlle Marqueyssat et le Dr Lafon.

Le Secrétaire général, G. LAVERGNE.

Le Président, Dr Ch. LAFON.

Séance du jeudi 3 décembre 1953

Présidence de M. le Dr LAFON, Président

Présents : Mmes Berton, Corneille, Dupuy, Guille, Médus, Montagne, Pivaudran, Ponceau, Villepontoux; MM. Max Ardillier, Bardy, Bélanger, Borias, Borias, Boucher, Champarnaud, Corneille, Dandurand, Donzeau, Ducher, Granger, Lavergne, Legendre, le Dr Maleville, B. Pierret, Pivaudran, Ronzel, Secondat, Secret et Villepontoux..

Se fait excuser : M. de Lacrousille.

Entrées d'ouvrages et de documents. — Le château Barrière et l'oratoire de Ste-Marthe (chapelle épiscopale); eau-forte et dessin au crayon Conté, par Albert Aviat; — Projet de rue nouvelle entre le cours Tourny et la cathédrale Saint-Front (1858); plan dressé par l'architecte de la ville, Cruveiller; lithogr. dans les ateliers Dupont, à Périgueux; — Achats de la Société;

Papiers militaires : Extrait des délibérations du Département ayant trait au volontaire Leymarie, de Savignac-les-Eglises (22 mai 1792); — état des services de M. de Tessières (Louis-Augustin), lieutenant de vaisseau (21 sept. 1828); — copie figurée de brevet d'honneur pour le cn Pierre Pradeau (4 pluviôse an XI); — livret militaire de 1834; — mémoire de travaux faits à la couverture de la poudrière de Périgueux (1849); — feuille de route (1855); — 6 pièces offertes par M. DUCHER;

Société des Ecrivains de province. (Suppl. à *la Renaissance provinciale,* 3e Trim. 1953). Bordeaux, impr. Bière; in-8, 16 p.; — envoi de la rédaction;

SECRET (Jean). L'abbaye de Peyrouse au XVIIe siècle, dans *En famille,* Bull. paroissial de Thiviers, novembre 1953 (Forcalquier, impr. Raynaud); — don de l'auteur;

La grève de la Dordogne et l'ancien couvent des Récollets, à Limeuil; — photo offerte par M. Jean SECRET.

M. le Président remercie au nom de la Société les généreux donateurs.

Prix Mme Jean-Maury. — Dans sa réunion du 23 novembre dernier, le Conseil d'administration de la Société a décidé, sur proposition de M. le Trésorier, de décerner à M. Bernard Pierret, pour son ouvrage, *Le Périgord souterrain*, le prix de 3.000 francs offert en 1951 par Mme Jean Maury du Grand-Roc.

M. le Président est heureux de porter cette décision à la connaissance de l'assemblée en la présence du lauréat, à qui M. Corneille remet immédiatement le montant du prix.

M. Bernard PIERRET exprime ses remerciements à la Société.

Revue bibliographique. — M. le Président note dans les *Mémoires de la Société de la Charente* 1951-1952, la remarquable étude de M. Ch. Daras sur les églises de Templiers; — Dans le *Cahier de liaison* de l'association amicale des anciens élèves du Collège de Bergerac, *1953*, une reproduction « Panorama de Bergerac en 1856 », avec, sur la Dordogne, des bateaux à voile et un vapeur.

Communications. — M. le Secrétaire général donne lecture d'une lettre de M. de Mirandol au sujet de la voie romaine de Périgueux à Brive.

M. COUVRAT-DESVERGNES revient à son tour sur l'inscription rédigée par le préfet de Calvimont. Il se serait inspiré d'un alexandrin :

Dieu fit Napoléon, puis il se reposa

dû au préfet du Pas-de-Calais, le baron J.-F. de La Chaise. Comme il venait d'écouter son flatteur, l'Empereur prit incontinent sa plume et écrivit de quatrain :

Dieu ne s'en tint pas là.
Il fit encor La Chaise,
Puis il se reposa
Beaucoup plus à son aise.

C'est du moins ce que notre collège a lu dans le *Miroir de l'Histoire*, de janvier 1952, p. 41. Une variante est donnée dans le *Larousse du XXe siècle* :

Mais, pour être plus à son aise,
Auparavant, il fit La Chaise.

Il est vraiment instructif, ajoute notre aimable correspondant, de constater que M. de Calvimont, naguère légitimiste enragé, défenseur dévoué de la duchesse de Berry, soit devenu un enthousiaste préfet bonapartiste. Faut-il rappeler que, dans son jeune âge, il fut le secrétaire de la princesse de Talmont

en 1829, en remplacement de son grand ami et compatriote *M.* Bosredon du Change, lorsqu'il faisait son droit à Paris ? Il s'agit de l'arrière grand-père de notre collègue, qui était docteur en droit et fut très longtemps juge de paix et maire du Change.

Madame de Talmont habitait à cette époque le château de Fleury, en Seine-et-Marne. Elle avait des relations avec le Périgord et continuait à correspondre avec M. Bosredon. M. Couvrat-Desvergnes possède deux lettres de cette aimable princesse.

Par le même courrier, M. Couvrat-Desvergnes rappelle que l'inauguration de la statue du maréchal Bugeaud sur la place du Triangle, à Périgueux, eut lieu le 5 septembre 1853. Transportée par chemin de fer à Châteauroux, elle fit le reste du voyage par la route.

M. le Dr LAFON présente, en la commentant, une lettre que Penchenat, abbé de Chancelade, écrivit au grand sénéchal de Périgord, Thibault de Labrousse-Verteillac, le 3 mai 1789. Elle a trait à l'assemblée de l'Ordre du Clergé, en mars précédent, et au conflit qui s'éleva entre l'évêque de Périgueux, Grossoles de Flamarens, et la commission de rédaction du cahier; l'abbé de Chancelade, en l'absence de MM. de Périgueux de Sarlat, s'était fait porter à la présidence de l'Assemblée. La minute de la réponse de M. de Verteillac est jointe.

Cette étude sera insérée dans le *Bulletin*.

M. Jean Secret a retrouvé l'emplacement exact du couvent des Récollets de Limeuil; sa note est accompagnée d'une photographie et d'un extrait du plan cadastral.

Notre vice-président a eu l'occasion de visiter, à Manzac-sur-Vern, le château de Dives. C'est une simple maison noble du XVIIe s. très retouchée. Un portail, daté de 1600, retouché en 1741, à portes cavalière et piétonnière, conserve, sous son toît en bâtière, une cloche du XVIIe s. La cloche de l'ancienne chapelle disparue est conservée dans la maison. Haute de 30 cm. environ, elle porte l'inscription suivante :

STA - TATRTAS - VNVS - DEVS - MRE - NOBIS - FAICTE ¦
1603
P. MES - H.L. - ROVLLET - PRETRE

Il faut sans doute lire, dans un latin approximatif : « *Sancta Trinitas Unus Deus. Miserere nobis* » et traduire par : « Sainte Trinité, et Dieu unique, ayez pitié de nous ! Faicte ¦ en 1603 par Mre H.-L. Roullet, prêtre. » Cette cloche n'est pas signalée dans l'*Exploration campanaire en Périgord* (1907).

A l'est de Dives, passait la vieille route de Périgueux à Ber-

gerac. On l'appelait, en cet endroit, le « *Chemin de Saint-Jacques* », ce qui n'est point extraordinaire. Ce qui l'est beaucoup plus, c'est que les notes de M. l'abbé Brugière, aux archives de l'évêché, citant MM. de Dives et de Roumejoux, parlent d'une chapelle de Roncevaux, sise dans les parages. Le testament de Raimonde Ebrard, femme de Dragon Massole, damoiseau, demeurant dans le château de Grignols, fait, en 1304, divers legs aux monastères, églises et chapelles du voisinage : S[t]-Foy-de-Bruc, sur Grignols; S[t]-Jean-d'Estissac, Lomagne, sur S[t]-Jean-d'Estissac; S[t]-Hilaire-d'Estissac, S[t]-Front et S[t]-Etienne-de-Périgueux, moniales de Pronchiéras, sur Manzac et de Tresseyroux, sur les Lèches. Le testament ajoute : « *Item lego hospitali Beate Marie Roncidevalli XII - solidos...* » Cet hôpital de Roncevaux pourrait avoir été dans la plaine, près du Vern, sur le « chemin de S[t]-Jacques », au pied du côteau portant le château de Dives. Un lieu-dit « Roncide » a été indiqué à M. Secret par des paysans qui y ont découvert, en labourant, des tuiles et des substructures de murs, ainsi d'ailleurs qu'au lieu-dit l'*Obodio* ou l'*Abayou*. Il serait extrêmement intéressant de trouver, sur un des chemins français de S[t]-Jacques, un « Roncevaux » rappelant le fameux hospice pyrénéen. Ne trouve-t-on pas, en Espagne, une chapelle N.-D. de Rocamadour à Astorga, et une chapelle N.-D. du Puy à Estella, sur le *camino frances* ?

Dans la même région, entre l'église de Bruc et le bourg de Grignols, notre vice-président a étudié les restes de la vieille église Sainte-Valérie. C'est un bâtiment rectangulaire, orienté, du XVII[e] s., très retouché et transformé en étable. Au sud, une pierre conserve la date de 1670. La façade ouest garde son portail de style classique, dont les pieds-droits et l'arc plein cintre sont curieusement ornés de jeux de dents de scie largement traitées et sculptées en méplat.

M. SECRET signale des restes gallo-romains au Moustier. Une fouille ouverte à une dizaine de mètres au sud de l'église, presque dans l'alignement du contrefort médian, dans le jardin de la propriété Bourgès-Maunoury, a révélé, à la cote - 1 m. 20, un mur orienté N.-S., fait de dalles de 120 × 60 × 40. A côté existe un sol de béton, épais de 13 cm. environ, avec inclusion de fragments de brique. A 10 cm. au-dessous de ce béton existe un autre sol bétonné, épais de 15 cm. environ et de même contexture. Un puits foré dans ces bétons révèle, à la cote - 2 m., un foyer avec éclats de silex non déterminés quant à l'époque. Des fragments de *tegulae* ont été précédemment trouvés dans le voisinage (ancien cimetière, autour de l'église) ainsi qu'un

fût de colonne et une base romaine. A noter que si nulle trouvaille n'est signalée dans son *Vesunna Petrucoriorum* par M. Barrière, celui-ci a noté dans le présent *Bulletin* (1932, p. 221) quelques découverte à La Tour, près du Rut, sur la rive droite de la Vézère non loin du Moustier.

M. SECONDAT en indique quelques autres.

Enfin, M. SECRET a remarqué, dans la salle du Conseil municipal, à l'Hôtel de ville de Thiviers, un intéressant tableau de Tristan Lacroix, peint en 1881. Il figure un vieillard. assis sur un banc de pierre, à l'angle d'une rue du vieux Périgueux, avec une pittoresque échappée sur Saint-Front. Sur le mur contre lequel s'appuie le vieillard, une affiche porte « Votez pour A. Theulier, candidat républicain... » L'histoire de l'art local n'a pas conservé le nom de cet artiste, pourtant plein de qualités de fraîcheur et de réalisme.

M. Michel LEGENDRE vient rendre compte des travaux que le service technique des Monuments historiques de la Dordogne, sous la haute direction de M. Froidevaux, a réalisés ou entrepris depuis huit ans. Notre affable et disert collègue a pris une très large part à l'exécution d'un programme si judicieusement établi que la plupart des édifices classés, dont l'état l'exigeait, ont pu recevoir les soins urgents ou faire l'objet de mesures de conservation plus importantes.

L'assemblée écoute avec le plus vif intérêt le brillant exposé de M. Legendre qui porte notamment sur les châteaux incendiés durant la guerre 1939-1945 : Badefols-d'Ans, Rastignac, Veyrignac; Paluel sera le seul à ne pouvoir être guéri de ses blessures. La remise en état du château de Puyguilhem s'est activement poursuivie en attendant une réaffectation souhaitable; des réparations ont été effectuées au petit château de Bourdeilles, à celui de Jumilhac; à Biron, l'état périlleux de la chapelle a exigé d'énormes travaux de consolidation des fondements par une entreprise spécialisée; à Mareuil, enfin, la prise à bail du château par la municipalité, sur l'initiative du regretté maire Degail, a immédiatement été suivie de nettoyages intéressant la cour, les courtines, les lucarnes et surtout la ravissante chapelle flamboyante.

Le service des Monuments historiques n'a pas, pour autant, négligé les églises de la Dordogne, notamment celles de Cherval, de Fontenilles-Aigueparses; le clocher de Belvès a été étayé. Dans ce domaine, si riche, c'est constamment qu'il faudrait intervenir pour parer à toutes les menaces que l'insuffisance ou le manque absolu d'entretien fait courir à nos édifices religieux.

A cette revue si complète doivent s'ajouter les ponts, les monuments préhistoriques, les maisons qui ont retenu l'attention du service compétent. Son activité a été grande, comme on peut en juger, et lui mérite les chaleureuses félicitations des archéologues. L'orateur est chaleureusement applaudi.

M. Jean SECRET remercie M. Legendre du si remarquable exposé qu'il vient de faire. Ce n'est pas sans d'unanimes regrets, ajoute-t-il, qu'on apprendra qu'à la suite d'une désignation des plus flatteuses, notre distingué collègue M. l'architecte des M. H., doit abandonner l'aimable Dordogne pour un de nos palais nationaux dont il sera le conservateur qualifié. Il le félicite de ce bel avancement, tout en soulignant encore le travail intelligent, efficace et pourrait-on dire, affectueux qu'aura, durant son trop court séjour parmi nous, mené à bien M. Legendre.

Mme MÉDUS élève une protestation justifiée contre un garage de forme disgrâcieuse qui a été bâti rue de Vésone.

Admissions. — Mlle BARDE, Villefranche-du-Périgord ; présentée par Mlle de Chatouville et M. Corneille;

M. Jean de BEAUGOURDON, avenue Victor-Hugo, 15, Paris (XVIe), et château d'Excideuil; présenté par M. l'abbé de Chadois et le Dr J. Gay;

M. CRÉPEY, vérificateur de la préfecture de la Seine en retraite, rue Biron, 82, Périgueux; présenté par MM. Granger et Corneille;

M. Edouard RONZEL, chevalier de la Légion d'honneur, ingénieur E.C.P., rue Louis-Blanc, 97, Périgueux, et Bourdeilles; présenté par Mlle de Chatouville et M. Leymarie.

Le Secrétaire général, G. LAVERGNE.

Le Président, D^r^ Ch. LAFON.

Nos excursions de 1953

(Suite et fin)

II. — VERS LE CINGLE DE TREMOLAT

L'excursion du dimanche 20 septembre, ouverte à tous, avait attiré place Francheville, à 13 heures, une affluence considérable : chacun trouva finalement sa place dans les deux cars prévus, fût-ce sur les strapontins et sur des chaises. Mais M. Granger avait dû se dépenser très fort ; il mérite qu'on l'en congratule.

Un premier arrêt, à Cendrieux[1], renouvela le plaisir qu'il y a toujours à flâner dans cette pittoresque bourgade, riche en vieilles demeures bourgeoises. Son église, dont le desservant se trouvait fort aimablement au rendez-vous, offre une façade à curieux couronnement circulaire, percée d'un portail batard ; la nef, sans caractère, est flanquée de deux chapelles gothiques voûtées d'ogives à clefs armoriées; extérieurement, ses murs goutterots sont renforcés de larges arcatures. Le véritable intérêt de l'édifice réside dans son transept sans abside, coffré tout entier dans un robuste clocher-donjon barlong; la croisée, qui tient lieu de sanctuaire, est voûtée d'une coupole aux pendentifs très allongés; dans chacun des bras voûtés en berceaux, des arcatures disposées en pan coupé forment chapelle d'angle. Ce plan, en forme de *Tau*, est d'un type exceptionnel, qui rappelle de loin celui de la cathédrale d'Agde[2].

A Sainte-Alvère[3], la Société fut accueillie par le distingué maire, M. Adrien Bels, sénateur de la Dordogne et son adjoint, M. Chaminade. M. Bels présenta fort pertinemment les travaux entrepris par la municipalité qu'il préside pour revaloriser, du point de vue touristique, les parties du château des Lostanges-Sainte-Alvère épargnées par la Révolution. C'est ainsi qua été dégagée, jusqu'à l'assise de roc, la grosse tour gothique qui ressemble à celle de Villamblard et qu'à proximité, le soubassement d'une seconde tour, un gros mur de flanquement, percé de meurtrières, et des voûtes de souterrains, ont été heureusement mis à jour. Ces fouilles seront poursuivies et aménagées, un plan établi.

---

(1) Autrefois *Sendreus*, *Sendrieux*; d'où l'étymologie populaire : *Sen Drieu* (Saint André).

(2) Sur cet édifice, voir l'étude d'E. Vauthier, dans le *Chroniqueur du Périgord*, t. II (1854), p. 121 et la note d'A. de Roumejoux dans le *Bull. de la Soc.*, t. XII (1885), p. 225; — H. de Segogne, *les Curiosités touristiques de la France - Dordogne* (Coll. Kléber-Colombes), p. 132. — Je ne sais d'où le R.P. Carles, *Titulaires et patrons* (Périgueux, 1883), p. 73, tient que cette église était aux Hospitaliers de Saint-Jean et dans l'enclos du château.

(3) Tire son nom d'une vierge que la légende fait massacrer par les Normands. L'église ancienne, dont un autel fut consacré en 1172 par l'évêque de Périgueux, Pierre de Mimet, a été remplacée par l'église actuelle, dont la première pierre fut bénite le 18 mai 1775. Le château primitif a été agrandi par les Lostanges au XVI[e] siècle; vers 1780, il était l'une des plus belles demeures seigneuriales du Périgord, avec tours, fosses, recette à blé sur le foirail, grenier au-dessus; chenil, prisons, terrasses donnant sur les jardins.

Dans sa solitude où prospèrent figuiers, noyers et peupliers, le bourg de Paunat, avec ses vieux logis dorés et son église romane, fut pour beaucoup une révélation enchanteresse.

La tradition fait remonter à Saint Cybard d'Angoulême, mort en 587, enfant du pays, la première fondation de l'abbaye de Paunat et la donation qu'il en fit par testament à Saint-Martial de Limoges[1]. En réalité, Paunat ne figure dans des textes certains qu'à partir de la seconde moitié du IXe siècle; il resta dès lors une dépendance de la grande abbaye limousine, comme prévôté ou prieuré (ce qui revient au même) jusqu'à la réunion de ce bénéfice à la mense du grand séminaire de la Mission de Périgueux[2].

L'église actuelle n'est évidemment pas celle dont la dédicace serait intervenue sous l'un des derniers rois carolingiens.

L'édifice, consacré à Saint-Martial, nous donne un imposant spécimen d'architecture monastique. Son aplomb de forteresse et ses vastes dimensions affirment la personnalité du maître d'œuvre[3].

Le plan est à une seule nef de trois travées voûtées d'ogives à la fin de l'époque gothique; transept couvert, à la croisée, d'une coupole sur pendentifs et, sur chaque bras, de voûtes en berceau; sanctuaire voûté d'ogives sexpartites se terminant par un chevet droit.

A la nef est soudé à l'O. un haut clocher-porche barlong, voûté, au rez-de-chaussée et au 1er étage, de coupoles superposées et couvert d'un toit à quatre pentes percé de lucarnes. Le clocher est renforcé à ses angles et sur ses faces par des contreforts plats peu saillants. Un escalier est logé dans le massif de l'angle S.-E.

La même armature se retrouve au transept et au chevet mais, à l'époque gothique, les contreforts de la nef ont été renforcés et montés à ressauts.

---

(1) Cf. J. de La Martinière, *St Cybard*. Etude critique de textes dans le *Bull. de la Soc. archéol. et hist. de la Charente 1906-1907* (Angoulême, 1907), et J. Charet, *Le Bergeracois des origines à 1840* (Bergerac, 1950), pp. 170-173.

(2) Cf. Ch. de Lasteyrie, *L'abbaye de Saint-Martial de Limoges* (Paris, 1901), notamment p. 388, — et Charet, *op. cit.*, pp. 186-188 et 218-219.

(3) Cf. J. de Verneilh, *L'architecture byzantine en France* (Paris, 1851), pp. 208-211; — *Bergerac et sa région* (Bergerac, 1949), pp. 99-100; — et de Segogne, *op. cit.*, p. 67. — Sur le vocable de l'église, v. *Bull. de la Soc.*, t. XXII, p. 49.

La décoration intérieure est à peu près nulle, à l'exception des colonnes à chapiteaux romans qui coiffent les piliers supportant l'arc triomphal, des culs-de-lampe caricaturaux qui reçoivent, dans la nef, les retombées des nervures gothiques, et de la jolie petite fenêtre XV[e] s., à remplages d'ailleurs brisés, qui s'ouvre sur la face S. du clocher[1].

La nef de Paunat a toujours été considérée comme voûtée primitivement de coupoles sur pendentifs de moins de 8 m. de diamètre. Des réfections postérieures n'ont laissé aucune trace bien nette de cet ancien état.

Suivant l'itinéraire établi, les cars précédés par la voiture de M. le sénateur Bels, prirent la direction de la nouvelle route touristique dont il a été promoteur au Conseil général et qui ouvre, entre le bac de Sors et les abords S.-O. de Limeuil, une « corniche » éminemment pittoresque. De courtes haltes aux points les plus saisissants du parcours et notamment sur la grève de Limeuil, permirent d'apprécier la beauté des perspectives ouvertes en amont sur la vallée de la Dordogne ainsi que la qualité du travail exécuté en pleine nature par le service départemental des Ponts et Chaussées.

Trémolat[2] fut la dernière étape de la randonnée. L'église de Sainte-Marie, classée comme monument historique, remonte elle aussi à la tradition de Saint Cybard. Ses parents, Félix Aureolus et Principia, y auraient été enterrés et il aurait par testament légué ce bien de famille à l'abbaye d'Angoulême dont il fut le fondateur. C'est un fait que Saint-Cybard a conservé dans ses possessions la prévôté de Trémolat et les églises rurales qui, en Périgord, en dépendaient, jusqu'à la Révolution[3].

On ne peut qu'être frappé de la ressemblance qu'ont entre elles les architectures monastiques de Paunat et de Trémolat. Mais laquelle des deux procède de l'autre ? La question reste à trancher.

L'église avait, selon la légende, reçu de l'empereur Charlemagne une précieuse relique : la chemise de l'Enfant Jésus qu'on montrait aux foules le lundi de Pâques. Entre temps, elle reprenait sa place dans un coffre suspendu par des chaînes de fer à la voûte du chœur : on les y voit encore.

(1) Une inscription funéraire très fruste reste à déchiffrer sur la face N.

(2) L'ancienne forme : *Tomolat*, *Temolat*, sans l'r adventice, n'est pas un toponyme en - *acum* (Charet, *op. cit.*, p. 124 n. 2).

(3) Charet, *op. cit.*, p. 219. — Sur le projet d'union de la prévôté au Collège de Guyenne en 1738, v. *Bull. de la Soc.*, t. XIX (1892), p. 70.

Le plan de Trémolat est une longue croix latine de 49 m. 53 de long sur 9 m. de large[1].

Un clocher-porche dont la façade, remaniée du XVIII[e] siècle, s'orne d'un portail à pilastres doriques, donne à l'église deux travées inégales voûtées en berceau et formant narthex.

La nef unique, de 26 m. 86 de long, comporte trois travées carrées, couvertes de coupoles sur pendentifs, de 5 m. seulement de diamètre, montées sur des arcs en plein cintre retombant sur des pilastres à angles abattus ou à colonnes engagées.

Le transept, 21 m. 63 de long sur 10 m. de large, est plus élevé que la nef. Ses bras sont voûtés en berceau brisé; à la croisée, plafonne une coupole en rectangle arrondi, soutenue par des grands arcs légèrement brisés.

Le chœur a deux travées voûtées en berceau brisé et se termine par un chevet plat dans lequel une grande baie a été ouverte au siècle dernier.

Extérieurement tous les murs sont renforcés, aux angles et sur les faces, de contreforts romans saillants. Ceux de la nef présentent la particularité de ne pas correspondre normalement aux supports intérieurs, mais de marquer le milieu de chaque travée. Ils sont percés de baies étroites s'évasant largement vers l'intérieur.

Tout l'édifice est couvert de toitures plates, celle de la nef était autrefois plus haute et plus inclinée.

La décoration comporte dans la nef deux beaux chapiteaux à feuillages stylisés, et dans le chœur, des arcatures brisées retombant sur des colonnettes à chapiteaux ornés (celles de la première travée sont masquées par des boiseries du XVII[e] siècle).

Sur cette visite prit fin l'excursion archéologique du 20 septembre. Le temps manqua malheureusement pour pousser jus-

---

(1) Voir, outre les ouvrages déjà cités de Verneilh, *Bergerac et sa région*, p. 104; de Segogne, p. 119, la « 8[e] excursion archéologique », dans le *Bull. de la Soc.*, t. XXII (1895), p. 368. — Dans le *Congrès archéologique de France, XC[e] session, Périgueux 1927* (Paris, 1928), pp. 134-142, Deshoulières n'a pour ainsi dire fait que reprendre l'étude que l'architecte J. Mandin présenta à la Société archéologique, le 1[er] septembre 1898 (*Bull.*, t. XXV, p. 292) et qu'il publia le *Journal de la Dordogne*, le 24 avril (et non le 24 août) 1899, sous le titre : « Une église cistercienne en Périgord ». Pourquoi pas plutôt bénédictine ? — Mandin avait fait de l'édifice des dessins qu'il exposa au Salon des Artistes français : on ne sait ce qu'ils sont devenus. — Les références de Deshoulières sont souvent fautives.

qu'au cimetière et aller voir, toute disloquée par une flore parasite, la jolie église, autrefois paroissiale, de Saint-Hilaire[1] de Trémolat.

La halte du Cingle, désormais consacré, de Trémolat, la « contemplation » qui l'accompagna dans la lumière vespérale et, plus tard, vers Badefol, le spectacle d'un rutilant coucher de soleil, mirent une suprême note de beauté à cette randonnée si pleine d'enseignements. Puisse-t-elle contribuer à susciter un regain d'intérêt autour des deux grandes églises prévotales de Paunat et de Trémolat, dont tant de détails d'histoire et d'architecture restent encore à approfondir ou à « reconsidérer ».

G. L.

NOTES D'HÉRALDIQUE PÉRIGOURDINE

Au cours de l'excursion du 20 septembre dernier, on a pu admirer dans l'église de Trémolat un panneau armorié en bois sculpté, accroché au mur du chœur du côté de l'Evangile. Le blason, dont les émaux du champ sont figurés, doit être ainsi lu : *D'azur au croissant de..., au chef de gueules chargé de trois molettes de...;* écu ovale timbré d'une couronne de marquis et soutenu par deux lions. Travail du XVIIIe siècle.

Ces armoiries font aussitôt penser à celles de la famille d'Alesme, dont la branche périgourdine dite de Meycourbie a fourni au XVIIe siècle quatre maires à notre ville.

Dans la première édition de son *Armorial de la Noblesse du Périgord* (Périgueux, Dupont, 1858) A. de Froidefond, comme la plupart des héraldistes, fait surmonter le croissant d'or d'un chevron du même et charge le chef de trois étoiles aussi d'or. Mais dans la seconde édition de l'ouvrage (Périgueux, 1891) le croissant est d'argent et les trois étoiles du chef sont remplacées par trois molettes également d'argent.

Dans sa généalogie de la famille d'Alesme (*Généalogie périgourdines*, seconde série, 1925, p. 171) M. de Saint-Saud fait remarquer que les variantes de ces armoiries

(4) Photographie du haut de la façade dans Charet, *op. cit.*, pl., p. 218.

« sont infinies »; en fait elles sont nombreuses. Souvent le champ est de gueules, le croissant d'or; d'autres fois, comme à Trémolat, le chevron est supprimé; on trouve aussi le chef de sable chargé tantôt d'étoiles, tantôt de molettes soit d'or, soit d'argent.

Il est curieux de constater que le *Grand Armorial de France*, qui reproduit la description de Rietstap (champ de gueules, chef de sable, chevron d'or, croissant et molettes d'argent), mentionne également à l'article d'Alesme (Périgord-Limousin) un écu *d'azur à trois coquilles d'or posées 2 et 1*. Or l'*Armorial du Périgord* attribue ces armes à la famille Alexandre de Fonpitou ou de La Rolandie, qui a également fourni au XVIIe siècle trois maires à Périgueux et dont la notice, dans l'*Armorial*, suit immédiatement celle qui est consacrée aux d'Alesme. Est-ce une coïncidence ou une confusion des auteurs du *Grand Armorial*, qui ne mentionnent pas du reste, pas plus que Rietstap, les Alexandre.

Il est vraisemblable que les armoiries, que nous avons observées sont celles de Guillaume d'Alesme, qui fut prieur de Trémolat de 1717 à 1743 d'après Froidefond. M. de Saint-Saud cite le personnage à la suite de la branche périgourdine des d'Alesme, mais le range dans les « noms isolés », c'est-à-dire qu'il n'a pu le rattacher à aucun des rameaux qu'il mentionne; il le titre « seigneur haut justicier et prévôt de Trémolat, grand vicaire de Périgueux » et il le fait mourir à Bordeaux le 13 août 1738.

Ce G. d'Alesme aurait provoqué un véritable miracle, que raconte A. de Froidefond. L'église de Trémolat possédait une chemise de l'Enfant Jésus, que lui aurait donnée Charlemagne. Pour honorer cette relique il y avait un pèlerinage annuel, qui avait perdu peu à peu son caractère religieux et qui était le prétexte d'amusements profanes et quelque peu licencieux. Aussi pour faire cesser ces fêtes qu'il réprouvait, le prieur voulut-il supprimer cette relique, qu'il estimait fausse; pour cela il alluma sur la place publique un grand feu et y jeta la chemise. Mais celle-ci ne brûla pas et G. d'Alesme comprit qu'il avait commis un véritable sacrilège; il enleva aussitôt le vénérable linge et le replaça dans la châsse qui était suspendue à la voûte de l'église. Comme

expiation, il fit ériger sur un coteau voisin une croix, que les habitants appelèrent la Croix d'Alesme.

A la Révolution, des mains pieuses cachèrent la chemise si parfaitement, qu'il fut impossible de la retrouver plus tard. Quant à la croix, qui avait disparu, une arrière-petite nièce de G. d'Alesme en fit ériger une autre à la même place dans les dernières années du XIXe siècle[1].

D^r Ch. LAFON.

SUR LA MORT DU PREMIER DUC DE LA FORCE (1652)

Le *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme français*, 8e année, 1859, p. 118, publiait la lettre suivante, datée du 7 janvier 1859, écrite de Lamonzie-St-Martin par M. L. Enjalbert, alors jeune ministre du Saint Evangile qui avait soutenu sa thèse de théologie à la faculté de Montauban en 1858, plus tard pasteur à St-Etienne (Loire) :

« Un des derniers cahiers du *Bulletin* (t. VIII, p. 138 et 290), contenait la relation des tristes exploits de prosélytisme accomplis en 1699 par l'un des ducs de La Force. Je viens de découvrir quelques lignes écrites quarante ans auparavant, et qui contrastent d'une manière frappante avec les procès-verbaux signés par le descendant de l'illustre maréchal dont Louis XIII n'avait pu obtenir l'abjuration... Je crois devoir vous en adresser copie... »

Voici ce document qualifié d'inédit par le *Bulletin;* mais dénué de toute indication de source :

Le dixiesme jour du mois de mars 1652 et jour de vendredy, sur les onze heures du matin, est mort dans la ville de Bergerac et en la maison du sieur Pilot, très haut et très puissant Jacques de Caumont de La Force, duc et pair et premier maréchal de France, aagé de 94 ans et dont la piété a esté si exemplaire pendant sa vie, que depuis le commencement de sa maladie jusques à son décès, qui a duré seize jours, tout son langage n'a esté que de la croix de Christ et de l'assurance qu'il avoit en la miséricorde de son Dieu, par l'effusion du sang de

(1) Chanoine L. Entraygues, *Notre-Dame-du-Périgord* (Périgueux 1928), pp. 214-215.

son Fils, et avoit une si ferme constance et un jugement si solide que nous pouvons dire, sans aucun support, que la religion réformée a perdu le plus dévot, le plus zêlé, le mieux instruit et le plus charitable qui puisse sortir d'une telle naissance. C'est ce que j'ai recognu en toutes ses actions et en ses pratiques aux saints exercices et dont la confirmation m'en a esté donnée en sa mort, ayant eu l'honneur de recueillir ses dernières parolles, selon qu'il l'a souhaité, m'ayant prié de ne l'abandonner point, mais de luy départir les consolations du ciel jusjues au dernier soupir de sa vie. Ce que j'ai faict moy qui ici suis signé.

De Barthe, pasteur de l'Eglise de La Force.

Ce document a été publié de nouveau, toujours comme inédit, dans le même *Bulletin* (t. 48, année 1899, p. 615).

Il a encore été reproduit par M. le pasteur Reyroux, de La Force, dans le journal *Le Huguenot* du S.-O., n° du 1er novembre 1899.

Enfin ce même récit a été donné une fois de plus par M. le duc de La Force dans son beau livre *Le Maréchal de La Force*, t. 2, p. 251 (Paris, Plon, 1952), mais avec rectification de la date de la mort du maréchal, qui est en réalité du 10 *mai*, et non du 10 *mars*. En effet, le 3 avril le duc était à Bergerac où il organisait, en pleine Fronde, la défense de la ville pour le compte du prince de Condé; et le 10 mai, jour même de la mort du duc, son fils le marquis de Castelnau, gouverneur de la ville, vient en séance de jurade, annoncer le décès de son père et faire prêter serment de fidélité au Roy, au prince de Condé et à lui-même.

Ainsi le document du pasteur de Barthe contenait une erreur sur la date de la mort du maréchal, erreur imputable sans doute à une mauvaise lecture du copiste qui avait écrit *mars* au lieu de *mai*. Cette première erreur rend très vraisemblable une deuxième faute de lecture relative au nom du propriétaire de la maison où vint mourir le vieux maréchal.

Nous avons vu que le duc séjournait fréquemment à Bergerac où il organisait la défense de la ville pour le compte de la Fronde. Le 24 avril, se trouvant à Bergerac, ce vieillard de 93 ans et demi (il était né le 29 décembre 1558), dut être frappé d'une maladie subite. On le transporta dans

une maison amie, sans doute celle d'un coreligionnaire protestant avec lequel il entretenait des relations de particulière amitié. Dans cette maison il sera soigné par les médecins ou chirurgiens plus nombreux à Bergerac qu'à La Force. Au bout de seize jours, nous dit le pasteur de Barthe, il succombera, paraissant avoir conservé toute sa lucidité d'esprit.

Quelle était cette maison amie ? Le document nous dit : celle du sieur Pilot.

Il y avait en effet à Bergerac ou environs, vers cette époque plusieurs familles Pilot appartenant à la religion réformée. Nous trouvons dans les registres baptistaires tenus par les pasteurs les mentions suivantes :

22 mai 1667. Baptême de Jean Pillot, fils d'autre Jean et de Catherine Villadari, né le 5 du présent mois. Parrain, Jean Pillot. Marraine, Marguerite Chadeau. (Réf. reg. I Bergerac, f° 189 V°).

30 juillet 1684. Bapt. de Jean Pillot, fils de Jean, laboureur et de Jeanne Castanet, habitants du village des Gironnets, paroisse de Lembras, juridiction de Maurens. Parrain, Jean Cstanet, laboureur, demeurant au service de la dlle de Gillet en la paroisse de Creysse. Marraine, Marie Guyon, femme de Pierre Castenet, habitant du susdit village des Gironnets. (Réf. reg. 2, La Force, n° 618).

16 décembre 1684. Bapt. de Marie, fille de Jean Pillot. maître tailleur et de Anne Lamour. Parr. Jean Texandier. Marr. Débora Pillot habitants de la ville d'Eymet. (Réf. reg. 2, La Force, n° 1081).

On n'a pas l'impression que ce soit chez aucune de ces trois familles Pilot qu'ait pu être transporté Monseigneur le duc de La Force, ni y être soigné durant seize jours.

Par contre il existait à Bergerac, en 1652, une famille Pichot, bourgeois et marchands, de religion réformée, dont le chef était à cette date, François Pichot, époux de Anne Martin. Il avait au moins sept enfants : 1° Jean, l'aîné, marchand drapier, époux de Esther de St-Aubin, qui fut consul de Bergerac en 1633, 1642, 1655, puis de 1670 à 1674; 2° Jean Pichot le jeune, marchand, époux de Suzanne Bailhot; 3° François Pichot que l'on trouve étudiant à Groningue en 1669[1], étudiant à la faculté de Sedan en 1675,

(1) *Bull. Hist. Protest. franc.*, t. 40, 1891, p. 666.

reçu pasteur et consacré à Sedan le 24 septembre 1676, ministre du St-Evangile à Monbazillac de 1676 à la Révocation[1]; 4° Etienne, marchand à Bergerac, époux de Marie Lafargue; 5° Marie, épouse Théodore Escot, le 17 février 1664; 6° Madeleine, épouse de Isaac Lavergne; 7° Jean, marchand, époux de Marie Sanisson. Ces alliances avec les Martin, les St-Aubin, les Lafargue, les Escot, les Lavergne, les Sanisson révèlent suffisamment qu'il s'agissait d'une des familles principales de la bourgeoisie protestante de Bergerac.

Jean Pichot l'aîné, de son mariage avec Esther de St-Aubin eut à son tour de nombreux enfants et voici les actes de naissance des deux premiers :

Du mecredy soir second d'aoust 1656, après la prière faicte par monsieur d'Asimon, pasteur, a esté baptisé Armand, fils de Jean Pichot, marchand drapier, et d'Ester de St-Aubin, damoiselle, nay le 29 mars, an présant. Parrin Messire Armand de Caumont, duc de La Force, prézenté par M. maistre Théophile Charon, conseiller du Roy et lieutenant particulier en la Seneschaucée de la présant ville. Marine, Madame la princesse de Turenne[2] présentée par damoiselle Izabeau de Loches, femme de monsieur Alba[3].

Du mecredy 30° juin 1660, prèchant Mons. Asimond, a esté batizé par M. d'Ailhion, Jacques Pichot, fils de Jean et de Ester de St-Aubin, né le 27 may dernier, 1660. Parrain très haut et très puissant seigneur messire Jacques de Caumond, marquis de Boisse[4]. Marine très haute et très puissante dame Jeanne de la Roche Faton, duchesse de la Forsse[5].

---

(1) Arch. mun. de Bergerac, liasse Monbazillac.

(2) Charlotte de Caumont-La-Force, épouse de Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, maréchal de France. Elle était la fille de Armand 2° duc de La Force. Ce sont donc le père et la fille qui sont parrain et marraine, et cette fille est la femme du grand maréchal de Turenne.

(3) Arch. mun. Bergerac. Réf. reg. 1. f° 26. r°.

(4) Petit-fils de Henri de Caumont, marquis de Castelnau, second fils du vieux maréchal Jacques-Nompar. Le marquis de Castelnau devint le 3° duc de La Force en 1675, à l'âge de 93 ans. Il mourut à La Force en janvier 1678 et c'est le marquis de Boisse, parrain au baptême ci-dessus qui, à cette date, devint le 4° duc de La Force.

(5) Arch. mun. Berg. Réf. reg. 1, f° 80 r°.

De ces parrainages illustres qui se placent quelques années après la fort du premier duc Jacques-Nompar le 10 mai 1652, on peut conclure avec certitude qu'il existait entre la famille des ducs de La Force et la famille Pichot des relations d'étroite amitié.

Le vieux maréchal, dont toute la carrière avait été consacrée autant à la diplomatie qu'à l'art de la guerre, devait entretenir dans la haute bourgeoisie protestante de Bergerac un agent ayant pour mission de le tenir au courant de l'état des esprits dans la ville et de diriger l'opinion dans le sens de sa politique. Quels meilleurs agents choisir que François Pichot le vieux, riche marchand et protestant influent puisqu'il entretient l'un de ses fils dans les universités protestantes de Groningue et de Sedan, et après lui, son fils aîné, Jean, si souvent consul de Bergerac ?

Mais lorsque le vieux duc, à 93 ans et demi est frappé à Bergerac par la maladie qui devait l'emporter, n'est-il pas tout à fait naturel que ce soit dans cette famille amie qu'il se soit réfugié, qu'il ait été soigné pendant seize jours, qu'il ait reçu du pasteur de Barthe, accouru de La Force, les suprêmes consolations religieuses et que finalement il ait rendu le dernier soupir le 10 mai 1652 ?

En sorte que, dans le manuscrit du pasteur de Barthe, où le copiste a commis une première erreur en transcrivant *mars* au lieu *mai*, on doit admettre comme tout à fait vraisemblable que, par une seconde mauvaise lecture, il ait cru voir *Pilot* là où il fallait lire *Pichot*.

C'est donc une erreur à rectifier[1].

A. JOUANEL.

---

(1) Communiqué à M. le duc de La Force, membre de l'Académie Française, l'article qui précède a provoqué, de la part de notre illustre collègue, l'appréciation suivante, en date du 14 juillet 1953 : « Je vous remercie de m'avoir envoyé votre petite note, dont l'intérêt est grand. La conclusion m'en paraît convaincante. »

LES DIMES A RIBÉRAC

vers la fin de l'ancien Régime

Autrefois, le terroir de Ribérac, comme chacun le sait, se trouvait divisé en trois paroisses, ayant pour chefs-lieux les villages de Faye, Saint-Martial et Saint-Martin.

Ces trois paroisses, appartenaient à l'Archiprêtré de Vanxains. L'église de Faye, placée sous le vocable de St-Pierre ès liens, avait pour collateur le chapitre de la cathédrale. Même situation, après 1669, pour l'église de St-Martin qui avait primitivement relevé du chapitre de St-Front. L'église de St-Martial, de modeste et rude apparence, restait directement soumise à l'évêque.

FAYE. — La paroisse de Faye[1] longeait la Dronne depuis l'îlôt d'Epeluche jusqu'au Ribéraguet pour remonter ce ruisseau du Chalard au moulin du Faure[2]. Elle gagnait ensuite la Charouffie et par un vieux chemin[3] le moulin de Chignac sur le ruisseau du Bourboulou[4]. Ses limites étaient ensuite, exactement, celles des communes actuelles de Ribérac et Vanxains.

Pour la perception des dîmes elle comptait cinq quartiers, en dehors de Faye proprement dit : ceux du Châlard, de Chantenjaune, de la Sarrazinie, de la Borderie et de la Mothe.

En 1790, le revenu, calculé sur la moyenne des quatorze dernières années, s'élevait à 2893 £ 10 s. suivant le mémoire du curé Lamarque[5].

---

(1) Cf. Dr Dusolier, *L'église de Faye* (*Bull.* de 1937).

(2) Aujourd'hui disparu. Sur l'emplacement s'élève la gendarmerie de Ribérac.

(3) Aujourd'hui V. O. n° 10.

(4) Ou Boulanger. Il reste le bief et les ruines du moulin.

(5) Archives de la Dordogne, série L 255.

SAINT-MARTIAL. — La paroisse de St-Martial bordait la Dronne entre les deux ruisseaux du Ribéraguet et de la Pichie. Elle confrontait Faye en remontant le Ribéraguet jusqu'à Ribérac et prenait en ville le côté nord de la rue de la Fontaine, de la rue Notre-Dame puis la partie est de la rue du Four pour suivre le grande chemin de St-Martin puis celui des Montilloux jusqu'à la Divise et au moulin de la Claque[1].

Elle comprenait les quartiers de Saint-Martial, du Puy, des Montilloux, de la Vergne, de Felard.

Le curé Deroulède déclarait son revenu, en 1790 pour une valeur de 2.213 £. Il n'y était pas compris les rentes attachées dont le montant s'élevait à 137 £ 1 s. 10 d.[2].

SAINT-MARTIN. — La paroisse de Saint-Martin, de loin la plus importante, — elle comptait à elle seule 2490 hab. — [3] confrontait les deux paroisses de Faye et Saint-Martial, avec une curieuse enclave sur Chez-Courty, et s'étendait ensuite jusqu'aux limites actuelles de la commune de Saint-Martin. Elle emportait donc la majeure partie de la ville de Ribérac.

Les dîmes perçues se répartissaient sur quinze quartiers : Les Ormes — ou Hommes —, Tenailles, la Meynardie, la Saunerie, la Ferrière, les Géraux, Quinsac, la Borderie, Soudou, Sanzelle, les Meynards, Groslaud, Chantenjaune et les Louberies.

En 1790, toujours sur la moyenne des années comprises entre 1776 et 1789, le curé Gros déclarait un revenu de 3699 £ 2 s. 9 d.[4].

REDEVANCES. — Il en fallait déduire le traitement du vicaire, 700 £, et surtout la très forte redevance au chapitre de la collégiale Notre-Dame de Ribérac.

Il est juste d'observer que Faye et Saint-Martial étaient aussi frappées de redevances au bénéfice de leurs collateurs. Elles apparaissent toutefois assez minimes si l'on s'en

---

(1) Sur le ruisseau de la Pichie; le moulin aujourd'hui ruiné.

(2) Arch. de la Dordogne, *ut suprà*.

(3) et (4) Id.

rapporte à un acte de Mᵉ Lalande, notaire à Villetoureix, qui constatait, le 8 novembre 1754, le versement d'une somme de 5 £ effectué par M. Laulanie, curé de Faye, au profit de M. de Chamberliac qualifié de « Seigneur chanoine des chapitres Saint-Etienne-Saint-Front — laquelle somme de 5 £ est pour redevance annuelle à raison de 10 s. par année dus aux seigneurs chanoines sur le bénéfice de la cure de Faye pour les années 1745 et suivantes jusques et y compris la présente qui fait 10 »[1].

La redevance de Saint-Martin aux chanoines de Ribérac était d'autre importance puisqu'elle s'élevait tout bonnement à la moitié des dîmes.

Il est difficile d'établir par quel détour le seigneur Odet d'Aydie, après avoir fondé sa collégiale le 2 mai 1500[2], put disposer en sa faveur d'une part aussi importante des revenus décimaux attachés à la paroisse voisine. Déjà, le 7 septembre 1496, le même Odet d'Aydie avait confirmé au prieuré du Chalard « tous les domaines et dîmes du dit lieu ».

Les dates 1496 et 1500 appartiennent à une époque où se multiplient les sécularisations. Les largesses consenties aux chanoines de l'église Notre-Dame furent sans doute le fait du prince et constituèrent une véritable dîme inféodée[3].

IMPORTANCE DES DIMES. — Mais le bénéfice en demeurait, en définitive, à Ribérac où le montant total des dîmes s'élevait donc, à la fin du XVIIIᵉ siècle, à 8805 £ 12 s. 9 d.

L'imposition, comme il se doit, s'appliquait à toutes les récoltes. Dîmes grasses ou menues, anciennes ou novales, solites et insolites, rien n'échappait au décimateur — sous réserve des fraudes, bien entendu. Toutes les terres, nobles ou roturières participaient à l'impôt et seule, par une extrême exception, la métairie des Bidoux, appartenant

---

(1) Arch. de la Dordogne, Minutes Lalande (8 nov. 1754).

(2) Cf. Dʳ Dusolier, *Notre-Dame de Ribérac* (*Bull.* de 1922).

(3) Cf. Dʳ Dusolier, *Le prieuré du Chalard* (*Id.*).

aux Missionnaires Saint-Jean de la Cité, ne l'acquittait pas[1].

Les articles principaux portaient sur le blé : 1072 boisseaux; le blé d'Espagne : 361 b.; l'avoine : 58 b.; l'orge, le seigle, les fèves : 128 b.; la paille; les légumes; le vin : 25 barriques; les agneaux et enfin le chanvre toujours très cultivé : 417 livres de filasse et 11 boisseaux de graines[2]. Ceci explique le nom de Chenebeau donné encore aujourd'hui, un peu partout, à des champs.

Aucune mention de pommes de terre. En dépit de quelques efforts autour de Périgueux la culture ne s'était pas étendue, du moins jusqu'à Ribérac.

Malgré toutes leurs demandes et des frictions multiples avec leurs syndics, les curés de Faye et de Saint-Martial n'avaient pas de presbytère[3]. Saint-Martin, en revanche, possédait « l'un des mieux assortis du diocèse avec une grange capable de contenir tous les grains décimaux »[4].

IMPOPULARITE DES DIMES. — Il était beaucoup plus facile de les loger que de les percevoir.

L'existence du prieuré du Chalard dans la paroisse de Faye, la fondation d'une collégiale sur le territoire de Saint-Martial, la construction d'une église de la Trinité à Ribérac, dans la paroisse de Saint-Martial, les prétentions des seigneurs comtes de Ribérac, le partage de la ville même, tout cela, il faut en convenir, ne facilitait pas la perception des dîmes — et leur répartition entre les ayant-droit si l'on ajoute qu'un chanoine de la collégiale recevait assez souvent le bénéfice d'une des trois cures[5].

Difficile partout, la levée se trouvait donc très compliquée encore à Ribérac.

Il fallait, en premier lieu, déjouer les mille ruses paysan-

---

(1) Dans la paroisse de Saint-Martin.

(2) Le boisseau à la mesure de Ribérac valait 28 l. 9. En 1790 le blé était estimé 5 ₤ le b.; le maïs 3 ₤; le vin 40 ₤ la barrique.

(3) Ils se logeaient à leur convenance et recevaient une indemnité.

(4) Arch. de la Dordogne, Minutes Soudou (5 novembre 1741).

(5) Le vicaire de Saint-Martin, même, était souvent chanoine.

nes. A la date du 22 mars 1681, M. François Dessage, curé de Saint-Martin, constatait, par exemple, que ses paroissiens « refusaient de dîmer les blés d'Espagne sur le champ, de dîmer les vignes appelées « joualles »[1], de tirer les raisins noirs des autres, de livrer au curé sa gerbe lorsqu'elle est liée et surtout les fèves dès qu'elles sont cueillies car on y fait mille affrontements, les enlevant de nuit sous prétexte qu'elles s'égrainent le jour et que tout cela n'est que pour tromper le sieur curé... »[2]

La dîme, détestée par le paysan qui la jugeait inquisitoriale et abusive en arrivait ainsi à se rendre vexatoire même pour le décimateur et provoquait naturellement, à Ribérac, une suite à peu près ininterrompue de contestations et de procès.

Le plus mémorable fut engagé par M. Laulanie qui, dès sa prise de possession de la cure de Faye, en 1726, avait présenté une requête à l'intendant de Guyenne « aux fins de la bâtisse d'une maison presbytérale avec grange pour les dîmes ». L'affaire traînait encore en 1732 puisque le 19 octobre de cette année, après une réunion des paroissiens, plutôt houleuse, tenue en l'église sur l'ordonnance de M. de Montozon[3], le syndic de la communauté de Faye, Pierre Valade, sieur de Terradeau, avait rendu compte « de ce que le dit sieur Laulanie était mal fondé à se prétendre dépourvu puisqu'il avait choisi lui-même sa demeure après avoir accepté à titre d'indemnité une rente annuelle de 15 £ et la jouissance d'un pré appelé le vieux cimetière » [4].

Comme parade à ce coup droit M. Laulanie découvrait alors que ses paroissiens avaient constamment négligé de payer la dîme des vignes plantées en « joualles ». Après toutes sortes de tractations où se donnaient libre cours

(1) Vignes cultivées à grands intervalles, sur échalas et lattis, avec cultures intercalées — en dialecte « jouôlladô » — toujours employé.

(2) Archives de M. Gendraud, à Verteillac; Pierre Constantin, notaire (22 mars 1681).

(3) Subdélégué de Périgueux.

(4) Arch. de la Dordogne, Minutes Dusolier de Fonjoumard (22 mars 1681).

l'obstination du prêtre et les ruses paysannes, le procès renaissait en 1750[1]. Il durait toujours à la mort de M. Laulanie[2].

Bien entendu, son successeur, Martial Dusolier, ne pouvait que s'empresser de reprendre cette affaire. Citations, exploits, mémoires, jugements, significations, oppositions, recours, appels se succédaient, sans désemparer jusqu'au 16 octobre 1776 où les paroissiens étaient bien obligés de s'incliner — du moins sur la question des dîmes[3].

M. Dusolier, satisfait dans son amour propre et son désir de préserver les droits de ses successeurs, accordait alors « gracieusement remise des arresrages ». Ils s'élevaient à la jolie somme de 2888 £ 7 s. 6 d.

Faut-il souligner que cette générosité de bon aloi devait lui restituer des sympathies ayant un pressant besoin de réconfort et clore, enfin, l'interminable querelle dont les multiples paperasses révélaient que les dîmes, à Ribérac, étaient perçues sur la base du treizième[4] ?

FERMES DES DIMES. — La volonté du prêtre venant difficilement à bout de l'astuce paysanne, le premier recourait souvent à un fermier. On donnait à bail les revenus décimaux d'un quartier particulièrement difficile ou même ceux de la paroisse entière. C'est ainsi qu'en 1682 toutes les dîmes de la paroisse de Saint-Martial, agneaux exceptés, étaient louées 650 £[5].

Le fermier, en bon spéculateur, prétendait bien tirer bénéfice de son opération. Sa vigilance, et ses espérances, s'émouvaient parfois au contact des assujettis et, dans sa lassitude, il prenait lui-même un sous-locataire. Ainsi, le 3 juin 1686 « Me Jean Constantin, notaire royal et Léonard

---

(1) Id. (20 mars 1750).

(2) Enterré en l'église de Faye le 16 septembre 1764.

(3) Me Dusolier qui résidait à la Foresterie, dans sa famille n'insista pas pour obtenir un presbytère.

(4) « Comme on payait au sieur curé la disme de la vendange basse de treize barriques une... ». Minutes Dusolier déjà cité (20 mars 1750).

(5) Arch. de la Dordogne, Minutes Pineau, 3e l. n° 163.

de Leymonnerie, marchand, en qualité de fermiers du curé de Saint-Martial, ont sous-affermé pour six ans à François Dumouly et François Villesuzanne, marchands de Ribérac, paroisse de Saint-Martin, les grains décimaux du quartier du Puy pour 95 £ par an[1] ».

Toujours par-devant Mr Pineau, le 12 juillet 1699, Jean Pourteyron, dit Granpetit, hôte, sous-affermait pour l'année en cours à Pierre Dufrais, du lieu de Chalard, et pour 156 £, les dîmes du quartier des Montilloux.

Pour éviter des frictions entre la collégiale et la cure de Saint-Martin, co-bénéficiaires, toutes les dîmes de la paroisse étaient régulièrement affermées sous la double signature d'un chanoine et du curé. Ainsi, le 7 juillet 1786, Joseph Dusolier des Granges, en qualité de syndic du chapitre et le curé Etienne Gros afferment les dîmes des deux quartiers de Tenailles et Groslaud, pour 28 charges[2] de blé tiercé et 4 charretées de paille, aux frères Pointeau et aux nommés Duc, Bousquet et Cassaigne[3].

Cette fragmentation des dîmes ne pouvait que les rendre plus impopulaires.

SUPPRESSION DES DIMES. — Après le vote de la loi du 12 juillet 1790, les trois curés de Ribérac, devenus fonctionnaires, allaient perdre leurs revenus décimaux.

C'était sur l'invitation du directoire départemental de la Dordogne qu'ils avaient fourni les mémoires de leurs revenus respectifs en vue de la fixation de leurs traitements.

Par le ministère de calculs assez complexes, après les observations des municipalités de Ribérac, Faye[4] et de St-Martial[5], après l'avis définitif du district révolutionnaire de Ribérac[6], les membres du Directoire départemental arrêtaient leurs comptes aux dates des 26 et 28 mai 1791 et du 23 août de la même année.

---

(1) Arch. de la Dordogne, Minutes Pineau, 3e l. n° 179.

(2) 1 charge = 8 boisseaux.

(3) Arch. de la Dordogne, Minutes Lavergne (7 juillet 1786).

(4) En date des 14 décembre 1790, 12 février et 3 mai 1791.

(5) Id., 13 janvier et 4 mai 1791.

(6) Id., 14 mai, 22 juin et 7 juillet 1791.

Ils accordaient un minimum fixe de 1200 £ augmenté de la moitié de la différence entre ce minimum et le revenu net ressortant des mémoires sur les dîmes. Par revenu net il fallait entendre le revenu brut diminué des frais obligatoires à la charge du prêtre c'est-à-dire les réparations d'entretien de l'église, chœur, cancel et clocher[1], les frais de culte[2] et, s'il y avait lieu, les frais de régie[3] et le traitement du vicaire[4].

En définitive, les trois traitements étaient arrêtés à

1619 £ pour Saint-Martial;
1782 £ pour Faye;
et 1982 £ pour Saint-Martin[5].

Par l'effet d'une fâcheuse disposition, les décisions du directoire départemental s'appliquaient rétroactivement. Au titre de l'année 1790 les intéressés étaient donc frappés de reversements qui atteignaient respectivement 563 £ 8 s. 8 d. — 891 £ 18 s. 10 d. et 1393 £ 4 s. 5 d.[6]

Les trois prêtres avaient évidemment prêté le serment prescrit par le décret du 27 novembre 1790[7].

Deux éprouvèrent des regrets en apprenant les condamnations prononcées par le Saint Siège [8].

Ceux du curé Gros, de Saint-Martin, furent si cruels qu'ils entraînèrent assez rapidement sa mort.

Le curé de Faye, Lamarque, frère du Montagnard bien connu, se retira dans sa famille, à Montpon[9] après la suppression de sa cure.

Le dernier bénéficiaire des dîmes, en exercice à Ribérac, fut donc Louis-Nicolas Deroulède, curé de Saint-Martial. Grand admirateur de la Révolution il prêta tous les ser-

---

(1) Evalués forfaitairement au 1/20e du revenu brut.

(2) 30 £ à St-Martial, 50 à Faye et St-Martin.

(3) 125 £ à Faye qui levait directement ses dîmes.

(4) 700 £ à Saint-Martin.

(5) Arch. de la Dordogne, L 255.

(6) Id.

(7) Cela constaté par le Directoire dans son exposé des motifs.

(8) 10 mars 1791 et 13 avril 1791.

(9) Le 1er janvier 1793.

ments requis, prononça toutes les abjurations et, à l'exemple de son évêque, se maria civilement. Son épouse, Louise de Villefumade, était sage-femme à Ribérac[1].

Personne ne s'étonnera de retrouver bientôt le curé Deroulède seul titulaire de la très importante cure de Ribérac formée par la réunion des trois anciennes paroisses.

Celles de Faye et de Saint-Martial ne devaient donc survivre que très peu à la suppression de leurs dîmes.

Si l'église de Saint-Martial n'avait à conserver que sa rudesse primitive, celle de Faye, aussi forte mais plus ouvragée, allait voir disparaître, peu à peu, ce qui l'embellissait. On ne distinguera bientôt plus sur la porte romane, les sculptures de l'archivolte ou du tympan. Il semble que la vieille église, tombée dans un injuste oubli, abandonne volontairement sa parure et se résigne à l'effacement.

Jean DUMAS.

L'abbaye de Saint-Jean-de-Côle au XVII[e] siècle

M. Elie Lambert signalait naguère[2] que le Département des Estampes, à la Bibliothèque Nationale, conservait un volume, coté Ve 20 f°, et intitulé : « Le *Recueil de dessins originaux représentant quelques abbayes de chanoines réguliers du diocèse de Paris et autres* ». Soupçonnant que quelque abbaye périgourdine y était représentée, nous avons consulté le catalogue et appris que la seule abbaye de Saint-Jean-de-Côle représentait le Périgord dans ce volume. C'est ce dessin original que nous présentons. Précisons qu'il n'est pas daté, qu'il a dû être exécuté dans la première moitié du XVII[e] s., qu'il n'est pas signé, qu'il se présente enfin sous la forme d'une perspective cavalière prise à 200 mètres à

(1) Elle y dirigea, avec son mari, l'hôpital des femmes enceintes.

(2) Elie Lambert, *Un recueil d'abbayes augustines préparé par les Génovéfains*; dans le *Bull. de la Soc. de l'hist. de l'Art français* (1945-1946), pp. 125-129. Cf. aussi *Mémoires de la Soc. arch. et hist. de la Charente*, année 1949-1950, pp. 41-46, et le *Bull.* de notre Société, t. LXXIX (1952), p. 9.

l'E-N-E. de l'abbaye, à peu près à la verticale d'un pont de bois jeté sur la Côle en amont de l'abbaye, à la naissance du bief du moulin.

La confrontation de l'estampe et de l'état actuel est instructive. Voyons ce qui a changé et ce qui est demeuré de l'antique abbaye de Saint-Jean-de-Côle.

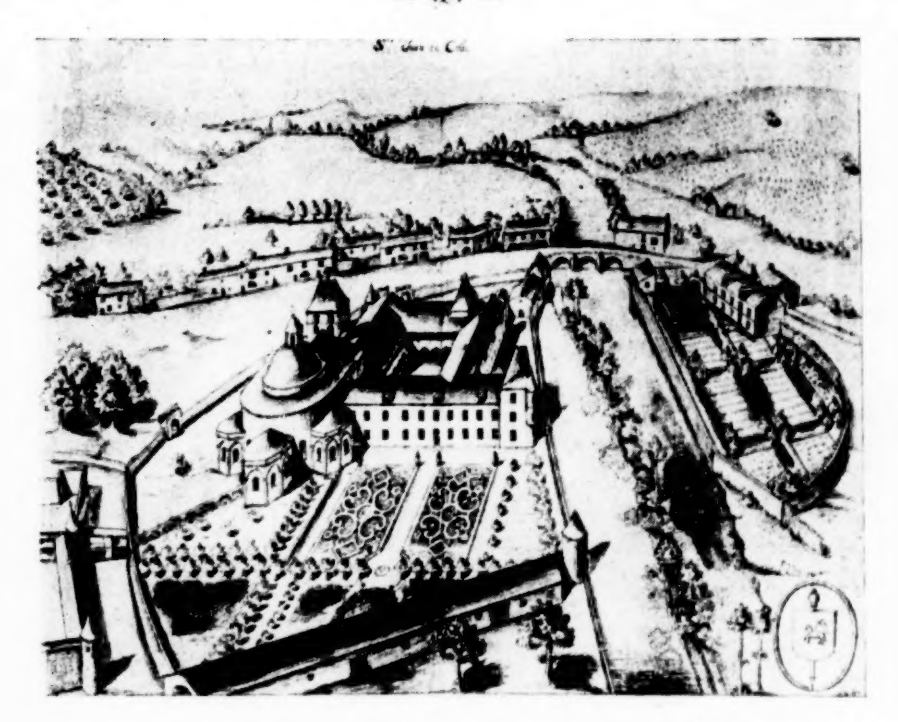
L'Eglise. — Le voûtement seul en a changé. La calotte de la coupole existait alors et faisait saillie sur le reste de la toiture; sur son rein reposait une couverture de tuiles qui s'amortissait par un lanternon campaniforme. Actuellement, la toiture couvre sans ressaut l'ensemble de l'église, la calotte de la coupole s'étant effondrée, en 1787 d'après M. de Laugardière[2]. De cette calotte, il reste un témoin : 8 assises, de grand appareil, sur 5 m. environ, du côté ouest, à la base du clocher[3]. Ce témoin est percé d'une baie rectangulaire ouverte à l'ouest[4]. Or, comme le mur oriental du clocher était construit en porte à faux et reposait sur le rein même de la calotte, la chute de celle-ci entraîna l'écroulement de celui-là. De fait, l'estampe montre ce mur E. percé (comme chacune de ses faces) de deux étages de baies plein cintre : il est actuellement en briques et sans percement. On a d'ailleurs rétréci le clocher pour éviter un porte à faux : les colonnes engagées qui amortissaient les angles N-E. et S-E. du clocher ont disparu, et une dissymétrie est évidente, sur les faces N. et S. du clocher, quant à l'emplacement des baies. Ce clocher nous paraît d'ailleurs dater du début du XVII[e] s.

Entre l'abside et les absidioles, les baies ont été partiellement aveuglées : elles étaient ouvertes au XVII[e] s., d'après

(1) *B.S.H.A.P.*, 1878, p. 425. Suivant le *Congrès archéologique* de 1927, p. 208, la calotte aurait été remontée par la suite, puisque M. Rapine parle d'un effondrement vers 1860. Nous n'avons pu vérifier cette assertion.

(2) J. de Verneilh, *L'architecture byzantine en France* (Paris 1851), p. 195, ne manque pas de signaler ce reste de calotte; il cite lui aussi l'effondrement de 1787.

(3) Ce qui pourrait laisser supposer qu'on n'avait pas prévu d'autre coupole à l'Ouest, si l'on en juge par le parti de Saint-Front où les baies sont disposées à 15 degrés par rapport aux axes d'orientation.



Vue cavalière de l'abbaye de Saint-Jean-de-Côle (XVIIe siècle)

l'estampe. Enfin, l'estampe ne révèle pas la sacristie, bâtie entre l'abside et l'absidiole N.; or, le style de cette bâtisse, nettement Louis XIII, n'est pas postérieur à 1650. Cela nous autorise donc à dater l'estampe de la première moitié du XVIIe s.

Les bâtiments claustraux. — Le cloître comportait cinq arcs sur chacun des 4 côtés. Seul le côté S., contre l'église, a conservé ses cinq arcs. Le côté oriental en a gardé 4 sur 5. Les deux autres côtés ont disparu, avec les ailes adjacentes. L'aile orientale n'a guère changé : seules les 3 lucarnes de la toiture ont disparu, ainsi que l'échauguette d'angle au N-E. L'estampe révèle une sorte de toit en pavillon au-dessus de l'aile occidentale adjacente au cloître. Il devait

être posé au-dessus de la porte en plein cintre qui existe encore et qui est timbrée d'un écusson à trois tours posées 2 et 1 (Pompadour ?).

Le mur d'enceinte. — Le long de la Côle, il a disparu. Les communs actuels du château de la Marthonie, qui formaient la partie orientale de l'enceinte n'ont pas changé; la tour d'angle au bord de la Côle a été décapitée, mais sa souche existe encore. La douve séparant l'abbaye du château a été comblée mais sa trace est encore visible; du pont-levis, rien ne reste. Toute la partie S.-O. de l'enceinte a été supprimée avec ses deux portes cavalières.

La Côle. — Rien n'est changé du cours de la Côle ni de celui du bief qui continue à alimenter le moulin toujours semblable à celui d'antan. Le pont a conservé ses trois arches à avant-becs. Sur la rive droite de la Côle, subsiste la grange indiquée sur l'estampe et d'ailleurs mal dessinée, car elle a encore des fenêtres à meneaux et une porte sous un arc brisé.

Quant au village de l'arrière-plan, il n'est fidèle ni par la perspective, ni par le détail des maisons.

L'écusson armorié. — L'estampe porte, en bas et à gauche, un écu : « De .... à un agneau de .... passant à gauche et portant une croix avec une bannière ». Derrière l'écu, un bâton de chantre en pal. Cet écusson n'existe pas dans l'*Armorial du Périgord*, mais il ressemble au contre-sceau de l'abbaye de Saint-Jean-de-Côle qui est ainsi décrit au n° 437 de la *Sigillographie du Périgord* de Ph. de Bosredon (Tome I, p. 266) : « un agneau nimbé passant à gauche, portant une bannière » (sceau de 1276).

Ainsi donc, cette estampe nous indique avec précision les changements — ici peu nombreux — dans l'état des lieux. Il est regrettable que dans ce volume consacré à des abbayes de chanoines réguliers de Saint-Augustin, n'existe aucune autre abbaye périgourdine : il eût été bien intéressant de connaître les plans anciens de Chancelade, de Saint-Amand-de-Coly, de Saint-Cyprien, de Saint-Avit-Sénieur et de La Faye !

Jean SECRET.

UN DENIER DU XIII[e] SIÈCLE
A LA ROQUE-SAINT-CHRISTOPHE

Le plus vaste des abris de la terrasse I de la Roque-Saint-Christophe, au Moustier[1], situé exactement sous le premier escalier, porte, à son extrémité Est, une faille verticale profonde, mais étroite, qui s'ouvre comme une plaie dans sa paroi du fond, et se prolonge, sur 2 m., dans le sol même de l'abri. De l'eau d'infiltration, provenant de l'intérieur du coteau de Biars, dût couler là il y a très longtemps. Elle a déposé une argile ténue qui a fini par obstruer toute la faille. La calcite, cristallisation calcaire également déposée par l'eau, a bouché les canalisations à l'intérieur de la falaise, et l'eau a trouvé une autre voie d'évacuation. Le cas est d'ailleurs fréquent à La Roque.

Pensant que cette faille pourrait donner accès à quelque grotte, le propriétaire, M. Touron, a enlevé les terres qui l'obstruaient. Tôt arrêté par le roc, s'il a échoué dans cette voie, il a tout de même découvert quelques objets en fer si profondément oxydés qu'il est difficile de les déterminer (fragments d'armures, ou étriers ?), et, ce qui est beaucoup plus intéressant, la moitié d'une pièce de monnaie.

Cette pièce, blanche, dont le flan est si mince qu'il est coupant, est d'un poids infime. Elle a été nettement et volontairement coupée, suivant son diamètre, qui mesure 17 millimètres, en deux parties égales. Les pièces coupées ne sont pas rares au Moyen-Age. On en trouve de deux sortes : certaines constituent un signe de reconnaissance; elles sont plutôt cassées que coupées; leur brisure n'est pas forcément rectiligne; chaque moitié était remise à deux personnes différentes; elles pouvaient être confiées à certains émissaires, et leur confrontation devait amener la reconstitution très exacte de la pièce. Ce n'est pas le cas de celle qui nous intéresse : sa coupure est très nette; nous savons que lorsqu'il y avait pénurie de monnaie, au Moyen-Age, on n'hésitait pas à couper les pièces en deux. Cette coutume

(1) La Roque-Saint-Christophe, commune de Peyzac-Le Moustier, Dordogne.

a dû se continuer jusque dans un passé assez récent, puisqu'il existait un appareil à ce destiné qu'on appelait, il n'y a pas très longtemps, le coupe-liard.

La lecture de notre demi-monnaie est relativement facile. On distingue : à l'avers, un des bras de la croix que portent toutes les monnaies féodales; une croisette; les deux premières lettres et la dernière de l'inscription : ✠ LO.... ∽ au revers, une croisette; les trois premières lettres de l'inscription, les deux dernières, et, dans le champ, un croissant et un annelet. ✠ EGO..... ME.

Les *Monnaies féodales françaises*, de Caron, et les *Monnaies féodales de France*, par Faustin Poey d'Avant (2ᵉ volume), vont nous permettre d'identifier cette pièce. Nous la trouvons décrite sous les nᵒˢ 2663, 2664 et 2668, par Poey d'Avant (p. 53 et s.) :

Nº 2663 : ✠ LODOICVS. Croix R.) EGOLISSIME. Trois annelets et un croissant au 1ᵉʳ, formant la croix; au centre, une croisette. Billon. Denier. Poids o gr. 98. Planche LVII, nº 6.

Nº 2664. Mêmes légendes et types. Billon. Obole : 0 gr. 38.

Nº 2668. ✠ LODOICVS. Croix. R) EGOLLI ∽∽ ME. Même type. Le croissant est au 1ᵉʳ. Billon. Denier : 0 gr. 81.

Nous constatons une différence entre notre pièce et les trois qui précèdent : l'S terminal de LODOICVS est horizontal au lieu d'être vertical. Mais notons aussitôt que Poey d'Avant n'a pas donné deux modèles absolument conformes dans sa description sous le nº 2663 et dans sa reproduction de cette même pièce, planche LVII, nº 6. Dans le nº 6 de la planche, tous les S sont horizontaux, et la pièce reproduite est en tous points identique à celle que nous possédons. De plus, notre pièce est en argent et non en billon; mais les deniers blancs de même origine étudiés par Poey d'Avant ne sont pas rares (nᵒˢ 2643, 2644, 2647, 2648, 2656, 2658, 2659).

C'est au monnayage anonyme d'Angoulême que Caron et Poey d'Avant attribuent les pièces qui précèdent, et par conséquent la nôtre.

« M. de Cessac propose d'attribuer au comté de la Marche les deniers classés par Poey d'Avant à Angoulême sous le nº 2666 », ou plutôt, car il y a erreur, sous le nº 2663,

puisqu'il s'agit du n° 6, reproduit par la planche LVII, et, partant, de la pièce de La Roque[1]. Il attribuerait les *Lodoicus Egolissime* frappés avant ou vers 1208 à Hugues IX de Lusignan (1199-1208), seigneur de la Marche. Mais il lui attribue également des monnaies frappées à Bellac (Marche) en 1211, alors qu'il est mort en 1208. D'ailleurs, Caron et Poey d'Avant estiment qu'il est fort douteux que Hugues IX ait battu monnaie.

Il serait tentant de rattacher notre pièce au monnayage de Périgueux, d'autant plus que ces monnaies, décrites par Poey d'Avant sous les n°ˢ 2676 et suivants, portent comme légende LODOICV ∽ et EGOLI∽∽ IME. « C'est le nom de Louis et au revers celui de la ville d'Angoulême; en un mot le type exact de la monnaie de cette dernière ville, sauf que la croisette du centre est remplacée par un cinquième annelet ou œil... Antérieurement à 962, Angoulême et Périgueux ayant été réunis dans la même main, le monnayage dût être le même pour les deux villes. Lorsque vint la séparation, les seigneurs de Périgueux continuèrent un type auquel les populations étaient habituées[2]. »

Les 8 pièces décrites sous les n°ˢ 2676 et suivants doivent appartenir, toujours d'après Poey d'Avant, au XIIᵉ siècle. A l'avers, la croix est cantonnée au 2ᵉ d'un S, au 3ᵉ d'un V, généralement interprétés par *Signum vitae*, tandis que M. de Longpérier y voit une altération de l'alpha et de l'oméga. Au revers, le champ porte 5 annelets. Le type de monnaie périgourdine aux 5 œils existait encore en 1276. Poey d'Avant cite, à cette date, une phrase d'un compromis : « Et li peregozi deven esser fachs blancs ab v ols ». Mais il n'y a pas de croissant dans le champ des « Pierregozins ». Abandonnons le Périgord comme nous avons abandonné la Marche, et revenons à Angoulême.

« Se fondant sur passage de la chronique d'Adhémar de Chabanais, moine de Saint-Cybar, qui vivait en 1030, portant que Louis le Débonnaire fit frapper monnaie en son nom à Angoulême et à Saintes, on a cru assez généralement que c'était le nom de ce prince qui, par tradition et par

(1) Caron, *op. cit.*, p. 144.

(2) Poey d'Avant, *op. cit.*, t. II, p. 55 et s.

suite d'une concession primitive, était resté sur les monnaies d'Angoulême... Les principes immuables de la filiation des types, ainsi que M. B. Fillon l'a démontré[1], s'opposent formellement à ce qu'une telle opinion puisse prévaloir plus longtemps. C'est, selon lui, jusqu'à Louis d'Outre-Mer qu'il faut descendre pour expliquer la présence de ce nom de Louis. Ce prince avait laissé de profonds souvenirs dans toute l'Aquitaine, et l'on sait que les seigneurs de cette contrée furent à Laon lui rendre hommage, alors qu'il était presque détroné[2]. » Louis d'Outre-Mer (936-954), fils de Charles le Simple, roi de France, qui mourut jeune après un règne fort agité, témoigna sa reconnaissance à plusieurs prélats, et sans doute à certains seigneurs laïques, qui le soutinrent dans les luttes difficiles de son règne, en leur donnant le droit de battre monnaie[3].

Nous acceptons l'interprétation de B. Fillon, et nous pensons avec Caron[4] que ce nom de *Lodoicus* que nous trouvons sur toutes les pièces du monnayage anonyme d'Angoulême « n'est que la continuation de celui immobilisé à Angoulême depuis le xᵉ siècle ».

Poey d'Avant donne sous les nᵒˢ 2665, 2666 et 2667, trois deniers en billon, pesant chacun 0 gr. 98, de mêmes légendes et types que le nᵒ 2663, sauf que le croissant du Revers est successivement au 2ᵉ, au 3ᵉ et au 4ᵉ, et il ajoute : « C'est au xiiiᵉ siècle qu'il faut placer l'émission de ces monnaies. L'obole est fort rare, ainsi que les deniers cantonnés d'un croissant aux 3ᵉ et 4ᵉ. »

D'après Caron, « le type (du xiiᵉ siècle, ne portant dans le champ, au revers, que les quatre annelets), se modifie encore au commencement du xiiiᵉ siècle et, sous l'influence anglaise toute puissante à cette époque dans cette région, apparaissent en Poitou, à la Marche et à Angoulême, dans le champ de la monnaie, dans les cantonnements de la croix et dans la légende, les croissants et les étoiles que M. Blancard nous

(1) B. Fillon, *Considérations sur les monnaies de France*, p. 112.

(2) Poey d'Avant, *op. cit.*, p. 48 et s.

(3) H. Martin, *Histoire de France*, II, p. 519.

(4) Caron, *op. cit.*, p. 145.

a signalés comme étant les signes accessoires du blason anglais[1]. »

Pour Poey d'Avant, « Le croissant se retrouve sur tant de monnaies de pays différents que ce devait être, avec l'étoile ou le soleil, un symbole... Le croissant et l'étoile font leur apparition en même temps, et justement au moment et dans la même contrée où les seigneurs tiennent tous leurs concessions monétaires des rois d'Angleterre... Je crois qu'on arriverait à établir que le type du croissant, du moins dans les pays de l'Ouest, est dû à l'influence anglaise[2]. »

Examinons la liste des comtes d'Angoulême : « A cette époque (1181), Mathilde, fille de Wulgrin III, ayant épousé Hugues IX de Lusignan, comte de la Marche, les deux comtés se trouvèrent réunis[3] ». Et Caron donne ces précisions : « Adelbert V, partant pour Jérusalem, vendit son comté de la Marche à Henri II, roi d'Angleterre... le 7 octobre 1177 ». « Ce ne fut qu'après la mort de Richard-Cœur-de-Lion, arrivée le 6 avril 1199, que Hugues de Lusignan obtint d'Eléonore d'Aquitaine, mère de Richard, la restitution du comté de la Marche[4] ».

Comtes de la Marche et d'Angoulême : Hugues IX de Lusignan (1199-1208), Hugues X de Lusignan (1208-1249), Hugues XI de Lusignan (1249-1260), Hugues XII (1261-1282), Hugues XIII (1282-1303).

Caron donne sous le n° 214 (pl. IX, n° 20), un denier de bon billon, pesant 0 gr. 88, un peu différent de ceux connus, et il ajoute : « La légende LODOICVS avec le C carré a disparu pour faire place à la forme définitive du nom de LODOVICVS. Ce dernier nous paraît être par son style et son poids l'un des derniers produits du monnayage anonyme d'Angoulême. C'est avec Hugues XI (1249-1260), que commence le monnayage signé[5] » et tous les deniers attribués soit à Hugues XI, soit à ses successeurs, portent à l'avers hVGVO BRVNNI, et au revers ENGOLI, ou COMES ENGOLME.

---

(1) Caron, *op. cit.*, p. 146 et s.

(2) Poey d'Avant, *op. cit.*, p. 53 et s.

(3) Id., p. 48 et s.

(4) Caron, *op. cit.*, p. 143.

(5) Id., p. 146 et s.

Si nous admettons, avec Poey d'Avant et Caron, que Hugues IX n'a pas frappé monnaie, nous arrivons à cette identification de notre pièce blanche de la Roque : c'est un denier blanc du monnayage d'Angoulême émis par Hugues X de Lusignan entre 1208 et 1249. Nous reconstituons ainsi cette pièce, absolument semblable au n° 6 de la Planche LVII de Poey d'Avant :

✠ LODOICV ꝏ. Croix. R) ✠ EGOLI ꝏ ꝏ IME. Trois annelets et un croissant au 1er, formant la croix, au centre une croisette. Argent. Denier.

On sait que le Périgord, Angoulême et la Marche ont eu à diverses périodes des destins communs. D'après Dessalles, à la suite de la conquête de la Guienne et de la prise de La Rochelle, le premier Sénéchal du Périgord nommé par le roi Louis VIII, vers 1225, fut précisément Hugues X de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, ce qui nous ramène à notre pièce de La Roque[1].

Une étude fort intéressante, publiée par notre *Bulletin*, mais dont les dates sont souvent erronées, donne de curieux détails sur cette famille de Lusignan[2]. Hugues IX de Lusignan était marié avec Mathilde Taillefer, nièce des comtes d'Angoulême. Tout ce comté devait un jour appartenir à Mathilde et à sa cousine Isabelle Taillefer. « Pour éviter un partage, Hugues Le Brun, fils de Hugues IX et de Mathilde, avait été, tout jeune encore, fiancé à Isabelle, et, suivant les usages du temps, Isabelle fut, aussitôt après la cérémonie des fiançailles, remise à celle qui devait être un jour sa belle-mère... Isabelle fut donc élevée près de Hugues Le Brun dans la vaste et puissante forteresse de Lusignan... Elle jouissait dans toute l'Aquitaine d'une grande réputation de beauté et de noble courtoisie. Jean Sans Terre avait entendu vanter bien souvent ses grâces et les charmes de sa conversation;... il résolut de l'enlever et de l'épouser... Un jour, pendant qu'elle se promenait à cheval dans une forêt du Poitou, suivie par quelques chevaliers, elle fut, malgré les protestations et la résistance de son escorte, enlevée par le

(1) Ph. de Bosredon, *Liste chronologique des Sénéchaux du Périgord*, dans le *Bull. S.H.A.P.*, t. XVIII, p. 332.

(2) R. de Boysson, *La Reine Isabelle Taillefer*, dans le *Bull. S.H.A.P.*, t. XXVI, p. 109-141.

roi d'Angleterre, qui l'emmena de gré ou de force à Bordeaux... Le mariage fut immédiatement célébré dans la cathédrale de Bordeaux par l'archevêque Elie de Malemort... Jean Sans Terre passa aussitôt en Angleterre et fit couronner la jeune reine avec une grande solennité dans la cathédrale de Westminster ».

Hugues Le Brun se joignit à Arthur de Bretagne dans sa révolte malheureuse contre Jean Sans Terre. Mais, en 1214, après de multiples tentatives, la reine Isabelle réussit si bien à calmer la colère de Hugues Le Brun, qu'elle fiança sa plus jeune fille Jeanne à son ancien fiancé. Jeanne, âgée de cinq ans à peine, quitta l'Angleterre pour aller prendre au château de Lusignan, la place que sa mère y avait naguère occupée ! Hugues Le Brun reçut immédiatement quelques places fortes en Aquitaine, et l'assurance d'avoir plus tard tout le comté d'Angoulême. Il devint l'homme-lige du roi d'Angleterre, préférant, comme la plupart des barons d'Aquitaine, au puissant roi de France, toujours menaçant, l'héritier lointain des anciens ducs d'Aquitaine. A la mort de Jean Sans Terre (1216), le fils aîné d'Isabelle Taillefer, Henri III, devint roi d'Angleterre, tandis que la reine Isabelle revenait en France et se retirait à Angoulême.

Hugues Le Brun fut de nouveau troublé par la fierté majestueuse d'Isabelle, et, en 1220, tandis que la petite fiancée Jeanne reprenait le chemin d'Angleterre, sa mère, la reine Isabelle, se mariait avec Hugues X de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, et maître des provinces anglaises du pays bordelais, données en dot à sa mère par le roi d'Angleterre Henri III.

Si l'apparition du croissant dans les monnaies féodales des pays de l'Ouest est dûe à l'influence anglaise, il n'est pas étonnant de le trouver dans le champ des monnaies frappées par Hugues X de Lusignan. Plus que dans toute autre partie de l'Aquitaine, du moins tant que vécut la reine Isabelle, l'influence anglaise fut prépondérante dans les comtés de la Marche et d'Angoulême.

Les trouvailles de deniers d'Angoulême ne sont pas rares en Périgord. A Béleymas, à Gandumas, à Carlux, à Grand-

Brassac et ailleurs[1], on trouve ces deniers mêlés aux monnaies des XIIe et XIIIe siècles provenant de Poitiers, de Bordeaux, de la Marche, de Turenne, de Cahors, aux barbarins de Limoges, aux « pierregozins » à cinq œils de Périgueux. Cela prouve la fréquence des échanges monétaires, au Moyen Age, non seulement entre le Périgord et Angoulême, mais aussi avec les autres villes de l'Aquitaine.

D'autres monnaies du Moyen Age, aujourd'hui disparues, ont été trouvées naguère à La Roque-Saint-Christophe[2]. Qu'elles proviennent des terrasses du Fort ou de la base de la falaise, où se trouvaient les nombreuses et importantes constructions du Bourg, ces monnaies sont une preuve de l'activité commerciale de La Roque. Les rivières étaient à cette époque, plus qu'à tout autre, « des chemins qui marchent », un précieux moyen de pénétration à l'intérieur des terres, et le fort, le port et le bourg de La Roque-Saint-Christophe occupaient sur la Vézère une situation privilégiée.

M. SECONDAT.

BIBLIOGRAPHIE

F.-M. BERGOUNIOUX et A. GLORY, *Les premiers hommes*. — Revue d'anthropologie préhistorique. 4e édition. Paris, Didier, 1953. Un vol. illustré, cartonné, de 546 p.

Voici donc la quatrième édition de ce précieux volume de F.-M. Bergounioux et de A. Glory, édition entièrement refondue, enrichie des récentes découvertes préhistoriques et qui tient compte des thèses les plus modernes concernant l'anthropologie. Quelques lignes de la préface de cette nouvelle édition suffiront à marquer l'intention des auteurs : ils précisent que cette œuvre est une « *Introduction à une science bien fixée, dans ses méthodes comme dans son but ; connaissance des ossements fossiles jalonnant la route parcourue et marquant les stades majeurs des modifications enregistrées dans l'anatomie osseuse; par delà ces données d'ordre matériel, mise en évidence des faits psychiques spécifiquement humains...* »

---

(1) *Bull. S.H.A.P.*, t. V, p. 161; t. IX, p. 32; t. XII, p. 40; t. XIII, p. 40, etc...

(2) D. Peyrony, *Bull. S.H.A.P.*, t. XL, p. 107.

Que si l'on a pu, il y a quelques années, aborder ce genre de recherches avec une orgueilleuse assurance, il faut bien en rabattre dans l'état actuel de la science, et les deux auteurs soulignent prudemment que les origines de l'humanité restent plongés dans le mystère, il faut bien se garder de prétendre offrir des résultats définitifs. C'est donc avec une prudence toute cartésienne que F.-M. Bergounioux et A. Glory, nos confrères de la Société, ont essayé de montrer « *à l'aide de civilisations typiques, comment la marche ascendante de l'humanité répond au caractère à la fois pratique et conceptuel de l'intelligence, et s'est effectuée suivant un rythme oscillatoire...* »

Le plan de l'ouvrage est le suivant : La première partie est consacrée à l'homme et à ses origines (avec des chapitres sur sa place dans la nature, les singes fossiles, l'origine de l'humanité, la chronologie des temps préhistoriques) ; la deuxième, à l'étude des restes fossiles (le problème anthropien, le stade de néandertal, le post-néandertalien, la période de transition) ; la troisième, à la stabilisation des races (le néolithique, le mégalithique, l'époque du métal, les hommes du néolithique).

Cette vaste enquête est suivie d'une bibliographie quasi exhaustive et de plusieurs index onomastiques. Ajoutons que près de 300 photos, plans, croquis, cartes, schémas, diagrammes et tableaux illustrent copieusement l'ouvrage, par ailleurs remarquablement présenté, quant à la typographie et quant au papier.

L'appareil scientifique répond à l'esprit critique le plus scrupuleux : là où le réel n'apporte pas de réponse, les auteurs n'ont point répondu, ils ont posé des points de suspension ou d'interrogation. La solidité scientifique de ce volume lui fait une place de choix dans la bibliothèque de tous ceux qu'intéresse la préhistoire, et plus simplement dans la bibliothèque de « l'honnête homme », c'est-à-dire de celui qui s'intéresse au problème angoissant de la matière, de la vie, de l'origine de l'Humanité.

Jean SECRET.

Visages de la Guyenne, par P. FÉNELON, Jean SECRET, Armand GOT, René CROZET. (Collection « Provinciales »). Paris, éd. des Horizons de France (1953) ; in-8°, 214 p. ill., pl. hors-texte en noir et en couleurs, carte.

Des quelques collections d'histoire provinciale actuellement en cours d'édition, celle des « Horizons de France » est la seule à se poursuivre sans à-coups, avec l'ambition fort louable de

rajeunir les sujets et d'élargir les perspectives. On peut saluer comme une réussite de haute portée que le public cultivé dispose désormais, pour chacune de nos anciennes provinces, de synthèses sérieusement établies, présentées avec goût et richement illustrées, qui ne peuvent que servir la cause des études locales dans tous les domaines : géographie, histoire, histoire littéraire et artistique, folk-lore, etc.

La rédaction du trentième volume de ces « Provinciales » si attrayantes a été justement confié à des spécialistes dont trois sur quatre, MM. P. Fénelon, Jean Secret et Armand Got sont nos compatriotes de naissance ou d'adoption. Ce choix consacre les mérites de ces distingués et zélés serviteurs de notre petite patrie qui leur devra d'occuper dans l'ouvrage un peu plus de place que les travaux du même genre ne lui en accordent d'habitude.

Non pas que les auteurs aient nettement marqué une préférence pour le Périgord et qu'ils l'aient avantagé au détriment des pays qui constituaient jadis avec lui les deux généralités de Guyenne et qui se sont trouvés associés au cours d'une histoire des plus mouvementées. Aussi bien MM. Fénelon, Secret, Got et Crozet ont montré dans leur contribution le constant souci d'établir un rigoureux équilibre entre tous ces *Visages de la Guyenne* et de nous les présenter avec toute l'exactitude et l'impartialité désirables sous leurs aspects les plus caractéristiques, les plus traditionnels. Chacun d'eux, je gage, trouvera son portrait ressemblant, même s'il demande parfois de légères retouches.

Eu égard au contingent de pages attribué à chaque collaborateur, c'eût été de leur part une gageure de prétendre épuiser un sujet dont la matière s'étale sur vingt siècles et sur six de nos départements actuels. Entre les faits géographiques, historiques et culturels qu'une recherche toujours en éveil a permis d'accumuler, pouvait-on faire plus que de dégager les plus certains, les plus significatifs et aussi les plus accessibles au lecteur non spécialisé ? Qu'on les mît en œuvre par un procédé d'analyse (M. Fénelon) ou qu'on les fondît dans une synthèse, comme ses co-équipiers, la chose n'importait pas au fond qui est solide de trame et de tons soutenus.

On peut seulement regretter que les auteurs ne se soient pas cantonnés scrupuleusement dans leur spécialité, comme l'a fait, pour son panorama des Lettres, M. Armand Got ; ils auraient évité ainsi d'empiéter sur le texte du voisin. Il y a de la géographie historique, à côté de la géographie humaine, chez M. Fénelon, de l'histoire littéraire et de l'histoire de l'art

chez M. Secret. Un contrôle mutuel des copies aurait évité ces chevauchements ou ces redites et libéré quelques pages au bénéfice de telle matière négligée dans l'exposé, comme le folklore.

Nous ne nous arrêterons pas aux menues erreurs, omissions, impropriétés de style ou incorrections matérielles qui déparent de ci, de là, cet ouvrage qu'on attendait avec une légitime impatience.

S'il n'a peut-être pas l'intérêt « encyclopédique » de certains autres volumes de la collection, il n'en constitue pas moins un fort bel effort pour ranimer, dans le cadre périmé d'une de nos plus glorieuses provinces, un passé, des forces, des idées et des œuvres d'art dont notre patrimoine national s'est splendidement enrichi. Les pays de Guyenne, même si nous les retrouvons transformés après un siècle de progrès techniques et en quête, chacun pour soi, de nouveaux axes et de nouveaux pôles, gardent pour demain, fidèlement, avec leurs traditions, des réserves d'énergie et de charme, une sève et un génie propres dont il faut prendre conscience dans le beau livre de MM. Fénelon, Secret, Got et Crozet.

Géraud LAVERGNE.

AVIS IMPORTANT

MM. les membres de la Société qui auraient changé d'adresse ou qui désireraient apporter des modifications au libellé des renseignements les concernant, sont priés d'en informer M. le Secrétaire général ou M. le Trésorier.

TABLE DES MATIÈRES
DU TOME LXXX

VARIA

BIBLIOGRAPHIE

ILLUSTRATIONS

INDEX ALPHABÉTIQUE

des matières contenues

DANS LES TOMES LXXVI A LXXX (Années 1949-1953)

du

BULLETIN de la SOCIÉTÉ HISTORIQUE et ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

N. B. — Les noms de personnes sont composés en romaines, les noms de lieux en *italiques*. Les numéros en *italiques* renvoient aux tomes du *Bulletin*.

Le Directeur, G. LAVERGNE.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Essai de bibliographie périgourdine, par A. de Rouméjoux, 100 fr.

Sigillographie du Périgord, par M. Ph. de Bosredon, 1 vol., (le complément est épuisé), 800 fr.

Inscriptions antiques du Musée du Périgord, par M. Espérandieu 1 vol., 200 fr.

Bibliographie générale du Périgord, par MM. A. de Roumejoux, Ph. de Bosredon et F. Villepelet, tomes 3 et 4 (les autres sont épuisés), 600 fr.

Exploration campanaire du Périgord, par MM. Brugière et Berthelé, 500 fr.

Histoire de la ville de Périgueux jusqu'au traité de Brétigny, par M. R. Villepelet, 1 vol., 350 fr.

Additions et corrections à l'Armorial du Périgord, par le C[te] de Saint-Saud, 1 vol., 300 fr.

Magistrats des sénéchaussées, présidiaux et élections, par le C[te] de Saint-Saud, 1 vol., 200 fr.

Vesunna Petrucoriorum. Histoire d'une petite ville à l'époque gallo-romaine, par P. Barrière, 1 vol. ill., 400 fr.

La Dordogne militaire. Généraux de division. Chronologie de 1814 à 1932, par J. Durieux, 1 broch., 50 fr.

Inventaire au Trésor de la Maison du Consulat de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux, 1 vol., 100 fr.

Escaliers de logis périgourdins, par M. Dannery, 1 vol., 250 fr.

Les grands travaux de voirie à Périgueux au XIX[e] *siècle*, par M. Fournier de Laurière, 1 vol., 200 fr.

Les ex-libris et fers de reliure périgourdins, par le D[r] Lafon, 1 vol., 800 fr.

Topographie agricole de la Dordogne, an IX, d'André de Fayolle, publiée par J. Maubourguet, 1 vol., 200 fr.

Le Livre Vert de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux et J. Maubourguet, 2 vol., 400 fr.

Notre-Dame-des-Vertus, par le chanoine Lavialle, 1 broch., 30 fr.

La petite ville de Beaumont-du-Périgord pendant la Révolution par le professeur L. Testut, 2 vol., 1.000 fr.

La bastide de Beaumont, du même, 2 vol., 1.500 fr.

La vie communale à Beaumont, du même, 1 vol., 200 fr.

Les Amis de la Constitution, du même, 100 fr.

Le Périgord préhistorique. Essai de géographie humaine, par D. Peyrony, 1 vol., 300 fr.

Histoire de la Poste aux lettres en Périgord, I (de l'origine à 1792), par le D[r] Ch. Lafon, 1 vol., 300 fr.

III[e] Centenaire de la naissance de Fénelon, par divers membres de la Société (1951), 1 vol., 350 fr.

Le prix des exemplaires du *Bulletin* actuellement disponibles est, pour les années **antérieures à 1944**, le fasc., **50** fr.

Pour les années 1944 et suivantes, le fasc., **80** fr.

(Ces prix sont majorés de **15** % pour les personnes ou collectivités qui n'appartiennent pas à la Société.)

Frais d'envoi à la charge du destinataire.

Le Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord paraît tous les trois mois et forme un volume à la fin de l'année.

Il ne contient que des documents inédits.

Les Sociétés savantes auxquelles le Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord est adressé sont priées de vouloir bien nous faire parvenir leurs publications **en échange.**

Le Bulletin est envoyé gratuitement à MM. les membres de la Société.

Adresse du Président : M. le Dr Ch. Lafon, 35, rue Louis-Mie, Périgueux.

» Trésorier : M. H. Corneille, 6, avenue Cavaignac, Périgueux.

» Secrétaire-général : M. Géraud Lavergne 18, rue du Plantier, Périgueux.

TIRAGES A PART.

La Société autorise le tirage à part des articles, mémoires et documents insérés dans le *Bulletin*, sous la condition expresse qu'au verso du titre figurera cette mention : « Extrait du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord.* »

MM. les membres de la Société qui désireront profiter de cette faculté devront prévenir le Secrétaire Général au moment de la remise de leur manuscrit, ou, au plus tard, en rendant les épreuves du *bon à tirer*.

Pour tous autres renseignements, s'adresser à

l'Imprimerie Périgourdine.